

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union • Discipline • Travail



RAPPORT
Genre et changement climatique
en Côte d'Ivoire



**Une étude sur l'état des lieux de
l'intégration du genre dans les politiques et
programmes de changement climatique**

Juin 2019

Orientation et conseil technique

Programme National Changements Climatiques (PNCC) Côte d'Ivoire
Programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP)

Auteur principal

Georgette Zamble

Contributions

Jenny Greene, Sustainable Energy Solutions
Anna Koffi, PNCC
Catherine Diam-Valla, UNDP

Remerciements

Hanna Reuter, GIZ
Victoria Healy, Clean Energy Solution Center
Carishma Gokhale-Welch, LEADS GP

Informations

Programme National Changements Climatiques, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Côte d'Ivoire

Avertissement

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur (s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations unies, y compris le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ou leurs États membres.

Financé par



Avec la contribution de :



On behalf of



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany



Advancing climate-resilient low emission
development around the world

RESUME

Le Programme National Changements Climatiques (PNCC) de la Côte d'Ivoire a sollicité auprès des partenaires techniques et financiers, la réalisation d'une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques. Cette étude, réalisée d'octobre à décembre 2018, a consisté en une analyse qualitative, exploratoire. Elle s'est appuyée sur une revue de documents existants, et sur une consultation avec les parties prenantes clés sous forme de rencontres individuelles et d'un atelier consultatif. En tout, cinquante et une (51) personnes ont été impliquées, dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes.

L'étude a permis de déceler le niveau de mise en relief du lien genre-climat par les acteurs clés et propose des pistes pour la stratégie nationale genre et changement climatique qui sera élaborée au courant de l'année 2019 avec l'appui du NDC Support Programme du PNUD. La méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs de l'étude, a favorisé l'expression de chacun et chacune, tant au sein du secteur public que privé.

Que retenir de l'étude ?

Au niveau des documents de politiques, peu de références sont faites au genre, encore moins aux concepts genre et climat à la fois. On note par ailleurs, des difficultés d'accès aux documents.

Cependant, on relève divers opportunités pour l'intégration du genre et du climat à travers :

- ✓ Une prise de conscience grandissante ;
- ✓ Un cadre normatif et institutionnel favorable à l'intégration intersectorielle du genre ;
- ✓ Des expertises au niveau de structures nationales telles que l'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) , le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) ;
- ✓ Des appuis techniques et financiers disponibles au niveau des partenaires au développement ;
- ✓ Quelques bonnes pratiques et initiatives à encourager, à renforcer et à capitaliser notamment dans l'agriculture et la foresterie.

Toutefois, il reste des défis importants, tels que :

- ✓ Les textes officiels du genre qui demeurent théoriques sans une application effective ;
- ✓ Une compréhension du genre qui a tendance de se diriger exclusivement vers les femmes ;
- ✓ Le manque d'une structure dédiée à la question de genre et d'expertise avérée en genre au Ministère officiellement en charge de cette question ;

- ✓ Un cloisonnement des services publics en charge des questions d'environnement, de climat, et du genre qui entraîne une difficulté de synergie entre institutions nationales ;
- ✓ Des collaborations sélectives entre structures nationales et partenaires au développement ;
- ✓ Des ressources humaines dédiées disponibles mais confrontées à des problèmes profonds de structuration, d'opérationnalisation, de formalisation, de formation, de coordination et de moyens ;
- ✓ Une faible disponibilité d'études de référence et de données fiables, actualisées et désagrégées par sexe ainsi qu'une faible diffusion et difficile accès aux données disponibles bien qu'il existe quelques études sur l'influence des changements climatiques sur certaines filières ;
- ✓ Une faible maîtrise des concepts portant sur genre et climat, et surtout l'application pratique de ces concepts dans le contexte national.

Des questions restent posées et méritent des réflexions profondes :

1. Comment déconstruire la fausse idée selon laquelle le genre est juste une affaire de femmes ? Quelle preuve supplémentaire donner ?
2. Comment arriver à aller au-delà de l'exigence des partenaires techniques et financiers pour ce qui est de l'intégration du genre et la prise en compte des questions de changements climatiques ?
3. Quel engagement concret de l'Etat sur la question en dehors de la participation à des tribunes internationales ?
4. Quels mécanismes pour développer chez chaque partie prenante la capacité à intégrer le genre et la question des changements climatiques dans ses missions spécifiques ?
5. Comment garantir la prise en compte du genre dans les politiques et programmes adressés au milieu rural en lien avec les changements climatiques ?
6. Comment assurer l'autonomie durable des parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques dans une approche genre responsable et transformationnelle ?

Au niveau des points d'entrée et axes d'actions stratégiques pour la prise en compte du genre dans l'élaboration des politiques et stratégies en lien avec le climat, six (06) points d'entrée (institutionnelle et technique) du genre sont proposées : réforme institutionnelle, ancrage et positionnement institutionnels de la stratégie, collecte de données sexospécifiques et analyses sectorielles, renforcement de capacités des acteurs, inclusion et participation, et démarche d'équité.

TABLE DES MATIÈRES

RESUME	4
LISTE DES ANNEXES	8
INTRODUCTION : Justification et objectif de l'étude	9
1. CONTEXTE	10
1.1 Contexte climatique du pays	10
1.2 Genre : définition et approche	12
1.3 Le cadre juridique et institutionnel du genre en Côte d'Ivoire	13
1.4 Réalités de genre sur le terrain	14
1.5 Les liens entre le genre et les changements climatiques	17
2. METHODOLOGIE	19
3. RESULTATS DE L'ETUDE	20
3.1 Synthèse de l'analyse des documents	20
3.2 Analyse des forces, faiblesses, contraintes et opportunités pour l'intégration du genre dans l'action climatique	25
3.3 La Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique : Pourquoi et comment ?	27
3.3.1 De l'utilité de la stratégie	27
3.3.2 De la vision	27
3.3.3 Des axes prioritaires et de l'orientation de la stratégie	27
3.3.4 De la démarche appropriée pour l'élaboration de la stratégie	28
3.3.5 Des acteurs clés à associer à l'élaboration de la stratégie	28
4. DÉFIS	30
5. RECOMMANDATIONS	31
6. CONCLUSION	33
REFERENCES	34
SIGLES ET ABBREVIATIONS	37
LISTE DES TABLEAUX	39

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : L'exemple du cacao – Quels liens entre le genre et le changement climatique ? ...	41
ANNEXE 2 : Méthodologie d'analyse.....	43
ANNEXE 3 : Liste des documents examinés.....	45
ANNEXE 4 : Analyse de Forces, Faiblesses, Contraintes et Opportunités	47
ANNEXE 5 : L'analyse détaillée des documents de politique générale sectorielle et locale, les fondamentaux du développement.....	54
ANNEXE 6 : L'analyse détaillée des documents traitant de la question de genre et ou garantissant officiellement l'intégration du genre.....	61
ANNEXE 7 : L'analyse détaillée des documents en lien avec les changements climatiques et l'environnement.....	64
ANNEXE 8 : Outils d'analyse	67
ANNEXE 9 : Termes de référence de l'étude	74

INTRODUCTION: Justification et objectif de l'étude

La Côte d'Ivoire a soumis ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN ou NDC) en 2015 et a depuis lors, entamé la phase de mise en œuvre de ces CDN à travers son Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC). Le PNCC a adopté une approche inclusive dans la mise en œuvre des CDN pour que toute la population ivoirienne (homme et femme) participe à l'action climatique et bénéficie équitablement de ses retombées. Ainsi, le PNCC envisage de développer une Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique (SNGCC) pour orienter les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre des CDN.

Cette démarche impose au préalable, la réalisation d'une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- Déterminer si les politiques, plans, programmes et projets favorisent ou inhibent l'intégration de la dimension genre ;
- Examiner dans quelle mesure les considérations relatives à l'égalité entre les sexes sont prises en compte dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques en Côte d'Ivoire ;
- Déterminer comment les politiques, plans, programmes et projets contribuent à la promotion et au respect des droits des femmes et des filles et à l'égalité entre les sexes ;
- Evaluer la capacité des parties prenantes en matière de « gender mainstreaming » ;
- Identifier les obstacles administratifs, institutionnels, légaux, culturels, sociaux et traditionnels à l'intégration du genre ;
- Faire des recommandations pour la prise en compte du genre et l'élaboration d'une stratégie genre en lien avec les changements climatiques.

Ce rapport commence par une présentation des informations contextuelles sur le genre, le climat et le développement en Côte d'Ivoire (2^{ème} partie). Ensuite, il explique la méthodologie utilisée (3^{ème} partie) et continue avec l'analyse des documents et les réflexions des parties prenantes, y compris une analyse des opportunités et contraintes à l'intégration transversale du genre (4^{ème} partie) et enfin, il présente les conclusions et recommandations pour le développement d'une Stratégie Nationale (5^{ème} et 6^{ème} parties).

1. CONTEXTE

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 Km², avec une population estimée, en 2015¹ à 23,2 millions, dont 51,7 % d'hommes et 48,3 % de femmes et donc un rapport de masculinité de 107 hommes pour 100 femmes. 75,5 % de la population vit en zone forestière et 49,7 % en milieu rural. 60,5 % de la population a accès à l'eau et 61,9 % a accès à l'électricité. La population est relativement jeune avec 36,2 % dont l'âge oscille entre 15 et 34 ans. En 2015², le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est estimé à 46,3 %. Pour la même année, l'espérance de vie est estimée à 54,3 ans³ et le taux de fécondité reste élevé avec 5 enfants en moyenne par femme avec des différences entre le milieu rural (6,3 enfants) et le milieu urbain (3,7 enfants).

1.1 Contexte climatique du pays

Le changement climatique fait référence à tout changement à long terme de la distribution statistique des régimes climatiques, que ce soit en termes de changements des conditions moyennes (plus ou moins de précipitations, des températures plus élevées ou plus basses) ou de distribution des événements par rapport à la moyenne (événements météorologiques extrêmes, comme des inondations ou des sécheresses)⁴

Les principaux aléas climatiques subis par le pays sont la sécheresse (canicule), les feux de brousse, les inondations, les tempêtes, l'érosion côtière, les éboulements et glissements de terrain⁵. Le document de stratégie 2015-2020 du Programme National Changements climatiques (PNCC) et le CDN 2015 indiquent que les changements climatiques observés sont constitués globalement par :

- La baisse effective de la pluviométrie depuis les trois dernières décennies, l'irrégularité des pluies doublée de leurs mauvaises répartitions, le raccourcissement de la longueur des saisons pluvieuses,
- La hausse des températures avec les années les plus chaudes relevées entre 2001 et 2010,
- La persistance et la rigueur des saisons sèches,
- La baisse du débit des fleuves et l'amenuisement du volume des eaux de surface.

Les répercussions sont les suivantes:

- Le raccourcissement de la durée moyenne des périodes de croissance végétative,
- L'exposition accrue des plantes au stress hydrique,

1 PND 2016-2020

2 Indicateurs sociaux Institut National de Statistiques

3 Source PND 2016-2020 (tome 1)

4 Bridge 2012

5 Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) de la Côte d'Ivoire – 2015

- La faible croissance de la biomasse végétale,
- La diminution des terres arables due à leur dégradation,
- L'érosion côtière jusqu'à 3 mètres par an pouvant atteindre 6 à 12 mètres lors de tempêtes,
- L'atténuation du phénomène de l'upwelling saisonnier,
- Les inondations,
- Les feux de brousse fréquents.

Le Document de Stratégie Nationale Changements Climatiques (2015-2020) prévoit une baisse journalière de 8 % de la pluviométrie moyenne pendant la saison d'avril à juillet durant les cent prochaines années (2000-2100), la hausse de la température de 3°C d'ici 2100 sur la majeure partie du pays allant du nord au sud et l'élévation du niveau de la mer de 30 cm, d'ici à 2050. Les régions les plus vulnérables aux changements climatiques varient selon les risques mais le Nord du pays est plus exposé à la hausse des températures.

Il est noté dans le document de stratégie nationale changements climatiques (2015-2020), une forte menace des changements climatiques sur les cultures de cacao, café, coton, hévéa, ananas, bananes, mangues, etc. Par ailleurs, l'on observe une vulnérabilité des populations urbaines en particulier en saison de pluies et principalement celles des quartiers précaires et des zones dont les infrastructures de drainage des eaux usées sont inadaptées (Halle et Bruzon, 2006). Une étude de GIEC⁶ en 2014 relève une importante érosion dans les zones entourant le port d'Abidjan et une forte pollution⁷ de la lagune Ebrié qui entraîne des pertes en ressources halieutiques avec des impacts régionaux sur les côtes Africaines.

Selon les Contributions Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire, les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques sont : l'agriculture, l'élevage, l'aquaculture, les forêts, l'énergie, l'eau, les zones côtières et les terres. Les secteurs à moyenne et faible vulnérabilité sont : la pêche, les infrastructures (habitats), le transport (routes), la santé publique et le Genre.

Selon les CDN, « la stratégie nationale de développement du pays conjuguée à une forte croissance démographique conduirait à une augmentation substantielle des émissions de gaz à effet de serre (GES) » et le pays « est vulnérable aux impacts du changement climatique qui touchent tous les secteurs essentiels de son développement ».

La mise en place du PNCC en 2012 et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 répondent donc à la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques.

A travers les CDN, la Côte d'Ivoire entend en effet « marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des "co-bénéfices" élevés; renforcer la résilience du pays aux changements climatiques; mettre en cohérence ses politiques sectorielles, renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ses objectifs; et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents, notamment de financement, tant nationaux qu'internationaux ».

⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁷ Le document ne précise pas si cette pollution est le fait ou non des changements climatiques

En matière d'atténuation, la Côte d'Ivoire s'engage ainsi à prendre en compte la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais en même temps le pays « doit relever le défi du développement afin d'améliorer le niveau et la qualité de vie de sa population ». Cela à travers l'accroissement de la production agricole, de la transformation agro-industrielle, de la lutte contre la déforestation et la poursuite, voire l'accélération de la mise à disposition d'énergie moderne à tous les habitants.

Ainsi, la Banque Mondiale distingue dans son rapport en 2017, pour la Côte d'Ivoire, quatre catégories de risques: (i) externes, (ii) climatiques, (iii) politiques et (iv) budgétaires. Si chacune de ces catégories capte des risques majeurs, elles sont aussi étroitement liées et peuvent se renforcer l'une à l'autre. Par exemple, les conditions climatiques peuvent se dégrader, affectant la production agricole, et alors augmenter la pression sur la dépense publique.

Le rapport précise que le risque climatique est présent en Côte d'Ivoire. L'agriculture ivoirienne est vulnérable aux effets des changements climatiques. Elle compte pour 25 % du PIB et emploie encore la moitié de la force de travail. Le moindre changement dans la production agricole aura des répercussions sur la sécurité alimentaire et le revenu des ménages.

1.2 Genre : définition et approche

L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux⁸.

En tant que concept sociologique, le genre permet en effet, d'expliquer et de comprendre, les rôles socialement construits, les relations entre les femmes et les hommes pris dans leurs multiples dimensions, relations produites par des forces sociales et environnementales telles que la culture, la tradition, la race, la politique, l'éducation, l'économie, le cycle de vie et la classe sociale.

En tant que méthodologie d'analyse, le genre est destiné à mettre en lumière les disparités, les écarts et les inégalités. Elle nécessite des informations quantitatives et qualitatives différenciées par sexe pour comprendre et adresser les écarts et les rapports de pouvoir entre hommes et femmes, entre filles et garçons. Le genre envisage des mesures positives pour améliorer les cibles discriminées. Elle mesure systématiquement les effets et impacts différents des interventions du développement sur les hommes et sur les femmes.

L'approche genre est donc une stratégie qui se caractérise par la reconnaissance, l'examen et le traitement des inégalités et des disparités entre hommes et femmes à toutes les étapes d'une action de développement. La stratégie genre, en tant qu'outil d'analyse, de diagnostic et de planification, vise donc à s'assurer que les préoccupations, les contributions et les expériences des femmes, des hommes pris dans leurs multiples dimensions, sont parfaitement intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le contrôle, le suivi et l'évaluation des politiques économiques et sociétales, des initiatives, procédures, programmes et projets, de sorte que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que les inégalités ne soient perpétuées.

⁸ Le Conseil économique et social des Nations Unies - 1997

Le rapport 2017 de la Banque Mondiale (*Et si l'émergence était une femme ?*) explique qu'en 2016 le « gender mainstreaming » n'est donc plus une option mais une priorité de développement dans laquelle il importe de sauvegarder les intérêts spécifiques des femmes et des hommes dans la transition vers une économie verte et de garantir une répartition plus équitable des bénéfices de cette transition. Le gender mainstreaming se comprend comme la prise en compte des implications pour les femmes comme pour les hommes de toute action planifiée, y compris en matière de législation, de politique et de programme, en vue de la réduction des disparités entre les sexes.

1.3 Le cadre juridique et institutionnel du genre en Côte d'Ivoire

Au plan international, le pays a ratifié la plupart des conventions internationales, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1995. La Côte d'Ivoire a même participé à toutes les grandes rencontres qui ont abouti à la conférence de Beijing et le pays produit tous les 5 ans un rapport sur la mise en œuvre de la CEDEF et des recommandations de Beijing. La Côte d'Ivoire a été le premier pays à opérationnaliser la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique.

Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les sexes est établi par la Constitution du 1^{er} août 2000 qui affirme l'égalité pour tous et la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et dans leur contrôle. Ce cadre est confirmé et renforcé le 8 novembre 2016 par la nouvelle constitution qui consacre le principe d'égalité entre hommes et femmes. Le cadre juridique est donc généralement favorable.

En 2007, les autorités ivoiriennes, à travers une Déclaration solennelle se sont engagées à faire élaborer une Politique nationale de l'égalité des chances, de l'équité et du genre applicable dans les politiques, les programmes et les projets de développement concernant tous les secteurs de la vie publique. Cette déclaration étant restée lettre morte, le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre rédigé en avril 2009 par la Direction de l'égalité et de la promotion du genre⁹ du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant est venu rappeler la nécessaire prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux du processus de développement de la Côte d'Ivoire (Banque Mondiale 2013). Ce document de référence en genre de la Côte d'Ivoire définit le genre comme :

« une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Il révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société ».

Le Plan National de Développement qui a pour objectif principal de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, a ainsi défini parmi ses résultats majeurs : la création accrue et soutenue de richesses nationales, dont les fruits sont répartis dans l'équité ainsi que l'accès des populations, en particulier des femmes, des enfants et autres groupes vulnérables, aux services sociaux de base dans l'équité.

⁹ Cette direction n'existait plus au moment de l'étude

Au plan institutionnel, la volonté politique de réduire les inégalités liées au genre, s'est exprimée en Côte d'Ivoire, à travers :

- l'existence d'un Ministère dédié (le Ministère en charge de la femme),
- la création le 28 décembre 2005 d'une Direction chargée de l'égalité et de la promotion du Genre¹⁰,
- la création en 2006 d'un Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- la mise à disposition des institutions de micro finance par le Ministère en charge de la femme, d'un fonds depuis 2011, pour financer les activités génératrices de revenus des femmes,
- la création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) en décembre 2014 et
- l'installation le 02 mars 2015 du Conseil National de la Femme (CNF)¹¹.

Des cellules Genre existent dans les Ministères et un Groupe Thématique Genre est mis en place. L'on note également la mise en place des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) en marge de l'école classique où les femmes apprennent un métier (couture, coiffure, pâtisserie) et suivent des cours d'alphabétisation, de comptabilité ou encore des sessions de sensibilisation à la vie communautaire.

Le Gouvernement ivoirien a par ailleurs adopté le 02 mars 2016 en Conseil des Ministres, le Programme Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) afin de renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées. Le COCOFCI s'inscrit dans une vision à 4 piliers, à savoir : (a) le renforcement de la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées ; (b) la mise à disposition des informations utiles et en temps opportun pour la prise de décision concernant le recrutement, la nomination ou la représentation des compétences féminines ; (c) l'identification des secteurs où les femmes sont sous représentées afin d'inciter la prise de mesures correctives dans le sens de l'équité et de la justice sociale.

Enfin, il est important de noter la présence d'une société civile (avec des observatoires d'égalité de genre)¹² de plus en plus structurée et active en faveur de l'égalité des sexes.

1.4 Réalités de genre sur le terrain

En dépit des dispositions constitutionnelles qui consacrent l'égalité entre tous les citoyens, des efforts concertés des organisations nationales et internationales et malgré un contexte juridique assez favorable, des pratiques socioculturelles défavorables à l'égalité de genre persistent encore, en partie, parce que, selon la Secrétaire Exécutive de l'ONEG,¹³ l'intégration du Genre continue à être traitée comme une question à part, comme un effet de mode dont la valeur ajoutée n'est pas bien perçue.

¹⁰ Qui n'existe plus au moment de l'étude

¹¹ Le CNF créé en 2015 n'était pas encore opérationnel en 2018 au moment de l'étude

¹² LEADAFRICAINES www.leadafricaines.org et GEPALEF : membres du ROEG (Réseau des Observatoires d'Egalité de Genre dans l'espace francophone

¹³ Observatoire National de l'Équité et du Genre

Le document de stratégie pays de la Banque Africaine de Développement (BAD), indique que la Côte d'Ivoire demeure parmi les pays à développement humain faible en se classant au 168^{ème} rang sur 187 pays en 2012 avec une gouvernance classée au 46^{ème} rang sur 52 pays en 2011 par la Fondation Mo Ibrahim. Cependant, bien que l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique révèle en octobre 2018 que les structures économiques actuelles de nombreux pays d'Afrique ne peuvent pas soutenir leur population foisonnante de jeunes, ni créer des emplois pour eux, il précise que la Côte d'Ivoire, classé à la 22^{ème} position en 2018, est le pays où la gouvernance s'est le plus améliorée avec une augmentation de 12,7 % de sa note de gouvernance entre 2008 et 2017 alors que le pays était classé à la 45^{ème} position sur le classement il y a 10 ans.

Les défis dans le document de stratégie de la BAD, portent notamment sur une meilleure connaissance de l'approche genre et de ses outils de prise en compte par les acteurs nationaux, l'élaboration d'indicateurs de mesure de l'égalité hommes/ femmes, et la mise en place d'un mécanisme de budgétisation sensible au genre.

Au classement de l'indice de l'égalité des genres 2015 de la Banque Africaine de Développement, la Côte d'Ivoire se trouve à la 43^{ème} place sur un total de 52 pays africains. Si l'on considère le classement des Nations Unies, la Côte d'Ivoire arrivait au 155^{ème} rang sur 159 pays en 2015¹⁴ avec un indice d'inégalité des Genres (GI) de 0,672 contre une moyenne de 0,79 en 2010¹⁵, tandis que les Pays-Bas, suivi du Danemark, de la Suède et de la Suisse sont en tête de liste des pays en phase d'atteindre l'égalité de genre avec un IIG moyen de 0,23.

Le profil Genre de la Côte d'Ivoire établi par la BAD en septembre 2015, affirme que ce pays est engagé dans la promotion du genre et l'autonomisation des femmes, et qu'il a enregistré des avancées remarquables dans ce domaine ces dernières années, mais qu'il reste encore des défis à relever.

Les femmes sont toujours confrontées à des difficultés qui ne leur permettent pas d'entreprendre des activités économiques durables. Le document de stratégie pays (DSP 2018-2020) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD, septembre 2018), relève que :

« S'agissant du genre, des disparités importantes demeurent entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. Au niveau de l'accès à l'éducation, près d'une femme sur deux (51 %) et un peu plus d'un homme sur trois (36 %) n'ont aucun niveau d'instruction. On note également que quel que soit le niveau atteint, les hommes sont plus instruits que les femmes : 33 % des hommes ont au minimum le niveau primaire complet, contre 21 % des femmes. Concernant le taux d'inscription, les filles représentent 49,3 % dans le préscolaire, 44,8 % au primaire 16, 38,4 % au secondaire et 29 % au supérieur. Le taux d'alphabétisation est de 36,3 % pour les femmes et de 53,3 % pour les hommes ».

¹⁴ Human development report, UNDP 2016.

¹⁵ Parmi les 10 derniers que sont Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la République centrafricaine, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Afghanistan, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo et le Yémen

Le PND 2016-2020 dans son diagnostic stratégique fait savoir qu'en Côte d'Ivoire,

- La pauvreté touche aussi bien les femmes (47,4 % d'entre elles sont pauvres) que les hommes (45,5 % des hommes sont pauvres) même si ces derniers contribuent légèrement plus à cette pauvreté (50,6 des pauvres sont des hommes) et surtout à Abidjan¹⁶ où 53,1 % des pauvres sont des hommes.
- Les individus vivant dans des familles élargies présentent plus de risques d'être pauvres car le taux de pauvreté pour ce type de ménage est de 52,6 %.
- La pauvreté touche aussi bien les ménages dirigés par un homme (46,4 %) que par une femme (45,9 %) même si à Abidjan les ménages dirigés par des femmes sont beaucoup plus pauvres (28,4 %) que ceux dirigés par un homme (21,1 %).
- En outre plus de 81 % des pauvres vivent dans des ménages dont le chef est un homme.
- Le taux de chômage des jeunes de 14 à 35 ans estimé à 8,6 % dont 12 % pour les femmes et 5,6 % pour les hommes de la même tranche d'âge.
- L'espérance de vie est, en 2015, de 53,4 ans pour les hommes et de 55,2 ans pour les femmes.

Les inégalités de genre, de droit et de fait, persistent à plusieurs niveaux et dans tous les domaines d'activité. Par exemple, les ressources et facteurs de productions sont inégalement répartis. Cette situation est de nature à créer un déséquilibre dans l'évolution de la société ivoirienne. Les crises sociopolitiques (1999, 2002) et la crise postélectorale (2011) ont exacerbé la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, aggravant ainsi la vulnérabilité des femmes.

En particulier, les femmes du milieu rural peuvent être défavorisées par rapport aux hommes. Les femmes ne détiennent en effet, que 18 % des concessions agricoles et ne sont pas mieux loties dans les administrations. De plus, 75 % des femmes rurales vivent en dessous du seuil de pauvreté et sont souvent privées des services sociaux de base. Certains facteurs socioculturels perpétuent des traditions préjudiciables aux filles et aux femmes (Banque Mondiale, 2013).

Le chômage touche plus les femmes (11,9 %) que les hommes (7,4 %) (taux moyen de 9,4 %) et par ailleurs le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (15,2 % contre 3,8 %) (Banque Africaine de Développement, 2015). Le taux d'emplois vulnérables est situé à 70,4 % au niveau national. Il est de 64 % pour les hommes et 78,9 % pour les femmes. Il est plus élevé en milieu rural où il est de l'ordre de 81,5 % qu'en milieu urbain où il est de l'ordre de 57,3 %. Le ratio emploi-population est de 65 % pour l'ensemble de la population active, de 70,1 % pour les hommes et 59,2 % pour les femmes.

Selon le profil pays 2015 élaboré par la BAD, il existe en Côte d'Ivoire, une pratique établie, une discrimination selon le genre à l'entrée de certains postes ou corps de métier. Ainsi par exemple, une personne de sexe féminin ayant déjà eu un enfant n'est pas autorisée à passer le concours d'entrée à l'école de police. De sexe masculin, ce critère n'est pas examiné. Ainsi sont rejetées chaque année des candidates à la police, parce que dans leur vie antérieure, elles ont eu « un geste ». Ceci est connu de tous les examinateurs, mais ne figure dans aucun manuel. Comme un « code rouge » en quelque sorte.

¹⁶ Capitale économique de la Côte d'Ivoire

Les données de l'Institut National de la Statistique montrent que le revenu moyen des femmes en Côte d'Ivoire est inférieur de 59 % à celui des hommes. Plusieurs pays pauvres et instables ont reporté des progrès notoires comme le Rwanda, le Burundi et l'Éthiopie. Tous ces pays devancent la Côte d'Ivoire dans l'indice de l'équité des genres.

Au plan politique¹⁷, les femmes sont présentes dans les partis politiques au sein desquels elles sont nombreuses à militer, elles ont toujours joué un rôle déterminant dans les élections mais le poids électoral des femmes n'a pas été transformé en pouvoir politique. Par exemple, pour les législatives de 2012, il y avait seulement 124 candidatures féminines sur 1885 postulants à l'hémicycle. Ces chiffres n'ont pas beaucoup évolué en 2018. Me Françoise Kaudjis-Offoumou, auteure de *Femme, Genre et Pouvoir de décision en Afrique*, résume cette réalité en ces termes : « *l'électorat féminin aujourd'hui de 70 % permet de déterminer la mesure de la participation massive des femmes. Par contre, des chiffres mettent en exergue leur infime position d'élues et leur faible représentation au Gouvernement* ».

En outre, selon les statistiques du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, 36 % des femmes en Côte d'Ivoire sont victimes de violences physiques et psychologiques, y compris l'excision. Avec des niveaux particulièrement élevés dans la partie nord du pays. Pourtant, la loi n° 98/757 du 23 décembre 1988 réprime certaines formes de violence l'égard des femmes.

Dans le rapport de la Banque Mondiale « *Si l'émergence était une femme* », produit en juillet 2017, Pierre Laporte, Directeur des Opérations pour la Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso et Togo, s'interroge sur les raisons pour lesquelles malgré la mise en évidence du lien positif entre une politique d'équité des genres et le développement économique, la Côte d'Ivoire n'a pas encore embrassé une telle politique avec plus d'enthousiasme. Ce rapport affirme que l'équité des genres peut aider la Côte d'Ivoire à atteindre l'émergence et que :

« Si la Côte d'Ivoire parvenait à améliorer l'équité des genres, son économie pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 6 à 8 milliards de dollars dans le long terme, à savoir lorsque la plupart des discriminations à l'encontre des femmes seraient résorbées ».

1.5 Les liens entre le genre et les changements climatiques

Les conséquences des changements climatiques ont des impacts différenciés sur les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, en fonction de leurs statuts sociaux, de leur capacité à participer aux décisions et, de leur accès aux ressources ; les secteurs les plus concernés¹⁸ sont les ressources en eau, l'agriculture et l'érosion côtière (Banque Africaine de Développement, 2015).

Les femmes et les hommes ne vivent pas le changement climatique sur un pied d'égalité. Dans de nombreux pays en développement, les contraintes économiques et les normes culturelles qui empêchent les femmes d'accéder à un emploi rémunéré impliquent que leurs moyens de subsistance dépendent de secteurs sensibles au climat, comme l'agriculture vivrière et la collecte d'eau. Par ailleurs,

¹⁷ Selon le rapport 2013 des consultations de la Banque Mondiale sur le genre « *Etre femme en Côte d'Ivoire : quelles stratégies d'autonomisation ?* »

¹⁸ Selon les actes du séminaire francophone des 27 et 28 janvier 2011 à Paris en vue de la création du « Réseau d'experts francophones Genre et changement climatique » organisé en 2011 par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Women's Environment and Development Organization (WEDO)

les inégalités de genre dans la répartition des biens, des ressources¹⁹ et des opportunités signifient que leurs choix sont sérieusement limités face au changement climatique. Par exemple, les restrictions quant à la propriété foncière des femmes rurales impliquent qu'elles peuvent ne pas avoir accès à la terre arable à cultiver, et le manque de capital financier rend la diversification de leurs moyens de subsistance plus difficile.

Le changement climatique a également un impact sur les hommes, notamment lorsqu'ils sont pauvres. En milieu rural, par exemple, les hommes peuvent éprouver une anxiété et un stress importants lorsque leurs moyens de subsistance sont compromis du fait du changement climatique, et qu'ils ne sont plus en mesure de remplir leur rôle socialement alloué de pourvoyeur du foyer.

Le changement climatique est donc avant tout un phénomène humain. Les personnes les plus touchées par le changement climatique sont souvent les plus pauvres, celles qui disposent de ressources bien moins importantes pour relever des défis qui vont de cultures inondées à des catastrophes majeures.

Ces femmes et ces hommes pauvres ne sont en réalité pas impuissants face au changement climatique : dans de nombreux cas, ils/elles apportent des réponses innovantes qui font appel à leurs connaissances du terrain ou à leur capacité à s'adapter à des circonstances difficiles et instables. Cependant, les occasions de rendre compte de leurs besoins et préoccupations ou de bénéficier de leurs expériences sont rares.

Cela implique que :

1. Toute compréhension des besoins liés au changement climatique doit commencer par les dimensions humaines et toute solution doit tenir compte des populations comme étant composées de participants et d'intervenants ;
2. Le changement climatique est une question de genre. La nécessité de considérer le changement climatique avec des « lunettes » de genre est de plus en plus reconnue, mais, trop souvent, les problèmes de genre viennent s'ajouter dans les politiques ou processus, comme une réflexion après-coup, et se concentrent uniquement sur les problèmes considérés comme pertinents pour les femmes (exemple: introduction de fours de cuisson à haut rendement énergétique). Sans remettre en cause la pertinence de ce type d'interventions, elles ne font qu'effleurer en surface un problème bien plus complexe. Le changement climatique risque d'accroître la pauvreté et d'accentuer les discriminations et injustices si des efforts ne sont pas consentis pour comprendre et prendre en compte ses multiples dimensions de genre et sans être réellement « sensible au genre ».

Bien qu'aucune étude (pour l'instant) ne documente les impacts différenciés des aléas naturels, des catastrophes et des changements climatiques sur les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, ni les rôles et opportunités différenciés de lutter contre le changement climatique, des exemples d'autres pays peuvent aider à illustrer l'impact que pourrait avoir la prise en compte du genre, par exemple dans le secteur du cacao (voir en annexe 1).

¹⁹ Les ressources pratiques comprennent les terres, le crédit et l'eau et peuvent servir directement à la production. Les ressources stratégiques sont associées à des changements à plus long terme et comprennent l'information, les droits issus de la loi et l'éducation.

2. METHODOLOGIE

Les résultats de cette étude sont le fruit d'une démarche qui a démarré par une revue documentaire et qui a impliqué des intervenants issus de diverses institutions et organisations. Les informations ont été recueillies au moyen d'une consultation d'experts et de processus participatifs engagés ; ce qui nous a permis d'appréhender non seulement le niveau d'intégration de la dimension Genre dans les projets, programmes, politiques et stratégies relatives aux changements climatiques mais aussi les insuffisances en termes de compréhension et de prise en compte des questions de genre et de changements climatiques et également les pistes pour une stratégie nationale Genre et Changements Climatiques (SNGCC).

Pour entreprendre l'étude, des outils ont été préparés. Ces outils (voir en annexe 8) sont au nombre de deux (02) :

- checklist n°1 pour la revue documentaire ;
- checklist n°2 pour les consultations des parties prenantes ;

La liste des documents examinés, les critères et la méthodologie d'exploitation des documents disponibles sont précisés en annexe 3.

- 18 documents portant sur les domaines de développement général, sectorielles ou climatiques (voir l'annexe 3) ont été évalués en fonction du degré et de la manière dont ils intègrent les considérations de genre. Une simple mention passagère du genre, ou des femmes et des hommes, ne suffit pas à elle seule à rendre un document pleinement informé sur le genre. Aux fins de la présente étude, nous avons examiné comment les documents : 1) incorporent des informations sexospécifiques dans leurs analyses de base, 2) reconnaissent l'importance de la prise de décision pour l'intégration de la dimension de genre, 3) adaptent leurs objectifs de manière à prendre en compte la dimension de genre, 4) intègrent les questions de genre dans les activités proposées par les institutions chargées de l'exécution. Le tableau 1 présente un résumé des résultats de l'examen de la documentation. On trouvera plus de détails aux annexes 5 et 7.
- Six documents traitant de la question de genre, ont été analysés (voir annexe 6 pour les détails) pour leur prise en compte--ou non--des changements climatiques, pour voir s'ils reconnaissent ou pas le climat en tant que secteur clé. Etant donné le nombre limité des documents dont il s'agit et leur traitement assez superficiel des questions de climat, notre analyse n'est pas allée plus loin pour s'interroger sur les détails, tels que s'ils 1) adressent l'adaptation et l'atténuation, ou les deux, 2) incluent les hommes et les femmes en tant que victimes, bénéficiaires, et aussi décideurs et acteurs de changement, et 3) contiennent des actions et mesures concrètes et vérifiables.

3. RESULTATS DE L'ETUDE

3.1 Synthèse de l'analyse des documents

Notre analyse a porté sur 24 documents, répartis en 3 catégories :

- Les documents de politique générale, sectorielle et locale (les fondamentaux du développement). Ces documents ont été analysés pour examiner leur niveau d'intégration du genre.
- Les documents en lien avec les changements climatiques et l'environnement qui ont été passés en revue pour s'assurer de la prise en compte du genre.
- Les documents traitant de la question de genre et ou garantissant officiellement l'intégration du genre pour voir s'ils prennent en compte les questions de changements climatiques et d'environnement.

La synthèse globale fait ressortir les points suivants :

Au moment de notre revue documentaire, nous n'avons pas trouvé d'étude nationale qui documente les impacts différenciés des aléas naturels, des catastrophes et des changements climatiques sur les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, cependant, **la constitution du 8 novembre 2016 marque l'engagement de l'Etat à intégrer les deux questions de genre et de climat.**

Même s'ils ne traitent pas en profondeur les questions de genre et de changements climatiques, si la notion genre reste abstraite, si les deux questions ne sont pas traitées ensemble dans le même document ou encore s'ils sont traitées séparément, **de plus en plus de documents de politique générale ou sectorielle, évoquent ou traitent des questions de genre et de changements climatiques, et planifient quelquefois des actions**²⁰. Certains ont des objectifs liés au genre (mais ceux-ci étaient manifestement absents des politiques sectorielles et des politiques relatives au changement climatique) et d'autres répondent souvent aux besoins pratiques des femmes et exigent des activités pertinentes tenant compte du genre. Un bon nombre d'entre eux font référence aux femmes en tant que décideurs (et non seulement bénéficiaires). De plus, l'ensemble des documents révèle une **tradition de planification nationale qui pourrait être une bonne opportunité** d'intégrer la dimension genre.

²⁰ A voir: la Constitution, Plan National de Développement, Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, rapport final de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040, document de stratégie pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD, septembre 2018), Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020, Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020), PNIA II, plan stratégique 2014-2016 du CAUCUS FEMPACI, rapports de mise en œuvre du programme d'action de Beijing, troisième Communication Nationale à La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017).

Cependant, la synthèse globale des documents note quelques défis et lacunes restants. Par exemple, plusieurs documents²¹ n'intègrent pas - ou suffisamment pas - l'approche de genre. Celle-ci est traitée :

- *soit de façon incomplète ou superficielle* : dans le PND et le rapport final de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040, la formulation de la vision ne reflète pas la dimension genre, le genre se limite presque toujours aux femmes en prolongeant leur rôles reproductifs ;
- soit comme une question à part : comme c'est le cas dans le PND, le rapport final de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040, la 3^{ème} Communication Nationale à La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017) et des Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire 2015-2030 dans lesquelles le genre est considéré comme un secteur parmi tant d'autres et non comme une question transversale (telle qu'indiquée dans le Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre) ;
- *soit avec l'intention de l'intégrer sans qu'on le perçoive dans tout le processus de planification* depuis l'analyse de la situation comme le dénonce le document de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO : dans le rapport final de l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire, le genre figure dans les objectifs mais n'apparaît plus de façon précise dans l'échantillonnage et dans les actions à mener. Le Document de stratégie du Programme National Changements Climatiques (2014) se limite dans son élaboration à énoncer le principe de l'équité et du genre sans démarches et mesures concrètes pour la prise en compte du genre.

La synthèse globale fait aussi ressortir d'autres problèmes. **Parfois, le genre apparaît comme un concept abstrait, centré sur les femmes exclusivement**, tandis que la prise en compte des questions d'environnement et de changements climatiques semble être beaucoup plus présente dans les documents. Dans l'ensemble, les **documents en lien avec les changements climatiques, sont beaucoup plus dans une perspective d'égalité d'opportunités**, mais ne vont pas jusqu'au point d'adresser les besoins différenciés des femmes et des hommes ou même inclure les objectifs liés au genre.

De plus, les six **documents traitant du genre font un lien avec les changements climatiques soit trop large**—visant à faire intégrer le genre dans chaque aspect de la société, l'économie et la politique sans être assez spécifique par rapport au climat—**soit trop étroit**, par exemple la politique CEDEAO sur le genre et accès à l'énergie qui se limite au secteur énergétique seulement. Les documents stratégiques adressant des variétés culturelles ou secteurs agricoles qui sont influencés ou qui subissent les aléas climatiques en général n'évoquent pas suffisamment la question de changements climatiques. Le profil genre de la BAD est le seul document qui intègre vraiment les deux sujets—genre et climat.

Enfin, la plupart des documents n'incluent pas une approche suffisamment quantitative. En général, **très peu des documents examinés contiennent une analyse de base ventilée par sexe. Les indicateurs sélectionnés ne sont pas souvent sensibles au genre.** Le genre est traité juste à travers des références

21 A voir: Le Plan Stratégique de Développement 2011-2030 du secteur des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le Nouveau Code Forestier Ivoirien de 2014, le décret N°2012-163 du 09 février 2012 déterminant les procédures de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles, la Nouvelle loi "relative à la création, à la gestion et au financement des aires protégées", le document de stratégie nationale 2018-2025 pour l'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire (SNAIC).

ponctuelles à la présence des femmes dans certains secteurs²². En effet, lorsque ces politiques, stratégies et programmes évoquent la question de genre, la tendance est plutôt dirigée exclusivement vers les femmes et repose sur une vision traditionnelle des rôles de genre et de la division sexuelle du travail sans les remettre en cause. (Exemple : dans la Stratégie Nationale de Développement du Riz, les actions en direction des femmes sont en lien avec les cantines scolaires).

Tableau 1 : Analyse genre des documents de politique

Présentation des réalités de genre dans les diagnostics de base des documents	
<i>Documents sensibles au genre:</i>	<i>Notes:</i>
<p>Les documents ci-dessous livrent quelques informations et des références permettant de rendre visible la manière dont les problèmes détectés affectent les femmes et les hommes (même si cela reste à améliorer).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ PND 2016-2020 ▪ DSP 2018-2022 ▪ La revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD) 	<p>Dans la plupart des autres documents les inégalités de genre ne sont pas toujours clairement indiquées en amont. La situation selon le genre est rarement mentionnée et les analyses et études sont faites de façon globale sans analyse par sexe ou par âge ou autre dimension de genre. D'autres documents se limitent à l'analyse sur la pauvreté sans préciser les effets différenciés des différents problèmes par secteur sur les femmes et les hommes pris dans leurs multiples dimensions</p>

²² A voir : le PND ; les Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire 2015-2030 ; c'est également le cas du rapport de base de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus et de la stratégie du développement du programme d'action de L'Energie Durable Pour Tous (SE4ALL), des plans d'action nationaux d'Energies Renouvelables (PANER) et Plans d'action nationaux d'Effacité énergétique (PNAEE), dans lequel aucune autre réalité ou inégalité de genre n'est relevée par secteur.

Genre dans la prise de décision	
<i>Documents sensibles au genre:</i>	<i>Notes:</i>
<p>Dans plusieurs documents, la sous-représentativité de la femme dans les instances de décision est présentée comme un enjeu majeur de développement et le renforcement de la représentation des populations vulnérables dans les instances de décision est inscrit dans les orientations stratégiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2009) ▪ Le rapport final de l'Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 ▪ PND 2016-2020 (dans les secteurs socioculturels seulement) ▪ Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ▪ Le profil Genre de la Côte d'Ivoire (BAD 2015) ▪ Le document de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO 	<p>Le plus souvent, les documents ne font pas expressément appel à une plus grande représentation des femmes dans la prise de décision. Les NDC, par exemple, reconnaissent les femmes comme un groupe vulnérable mais ne cherchent pas à remédier aux déséquilibres entre les sexes dans la prise de décision.</p>
Sensibilité genre des objectifs	
<i>Documents sensibles au genre:</i>	<i>Notes:</i>
<p>La Constitution et le Document de politique sur l'égalité des chances établissent que l'égalité de genre est un objectif qui implique de considérer l'inégalité entre les femmes et les hommes comme étant un problème public. Les autres documents ci-dessous envisagent d'accorder une place prépondérante aux femmes et aux jeunes dans le modèle de développement socio-économique et planifie clairement la réduction des inégalités sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La constitution du 8 novembre 2016 ▪ Le rapport final de l'Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 ▪ Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ▪ Du Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ▪ Le PNIA II 	<p>La plupart des documents de politiques sectoriels²³ et la totalité des documents en lien avec les changements climatiques²⁴ n'établissent pas d'emblée l'égalité de genre comme objectif, ne mentionnent pas toujours et n'assument pas en général des objectifs concernant explicitement l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes. De plus, il n'y est pas clairement indiqué d'éliminer les inégalités et d'établir l'égalité dans toutes les phases d'élaboration de la politique ou la stratégie. Enfin, Les politiques générales de développement peuvent inclure des objectifs sexospécifiques mais manquent souvent l'occasion de les relier au climat. Par exemple, le PND appelle à une croissance inclusive respectueuse à la fois du genre et de l'environnement, mais ne lie pas explicitement le genre et l'environnement ensemble.</p>

Sensibilité genre des actions, structures de mise en œuvre, mécanismes spécifiques et mesures opérationnelles	
<i>Documents sensibles au genre:</i>	<i>Notes:</i>
<p>Il y a généralement deux types d'actions liées au genre prévues par les documents traitant de développement et les stratégies sectorielles. Dans un premier temps, il existe certaines mesures visant à promouvoir l'égalité des chances globales entre les hommes et les femmes. D'un autre côté, il y a des actions portant sur les femmes en tant que population défavorisée—mères, petites productrices, écolières—selon le secteur en besoin de soutien supplémentaire de l'Etat. Les documents analysés contenant des mesures et actions spécifiques par rapport au genre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rapport final de l'Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 ▪ Le document de communication sur l'état des lieux et des besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le PNIA I ▪ Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire ▪ La politique nationale de nutrition ▪ La Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 ▪ Le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ▪ Le Plan National 2016-2020 de développement Sanitaire 	<p>L'inclusion d'actions sensibles au genre est beaucoup plus présente dans les documents par rapport à l'octroi des ressources financières pour ces actions, la précision des indicateurs associés, et la désignation des cadres de suivi-évaluation. Ce problème, pas unique à la Côte d'Ivoire, se constate souvent quand il s'agit de l'intégration du genre dans les politiques, les stratégies, et la planification.</p>

23 Le Plan Stratégique de Développement 2011-2030 du secteur des Mines, du Pétrole et de l'Energie / Le Nouveau Code Forestier Ivoirien / Le décret N°2012-163 du 09 février 2012 déterminant les procédures de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles / La Nouvelle loi⁴⁴ relative à la création, à la gestion et au financement des aires protégées / La Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 / La Politique Nationale de Nutrition

24 Le document de stratégie nationale pour l'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire (SNAIC) / Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire / Le rapport de base de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus et de la stratégie du développement du programme d'action de L'Energie Durable Pour Tous (SE4ALL), des plans d'action nationaux d'Energies Renouvelables (PANER) et Plans d'action nationaux d'Efficacité énergétique (PNAEE) dans les États membres de la CEDEAO / Le Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2014) / La troisième Communication Nationale à La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017)

3.2 Analyse des forces, faiblesses, contraintes et opportunités pour l'intégration du genre dans l'action climatique

Les forces, faiblesses, contraintes et opportunités ont été analysées de façon exhaustive et conjointement avec les parties prenantes. L'analyse est faite sous l'angle du cadre institutionnel, des capacités techniques et financières, de la collaboration entre les entités concernées et enfin sous l'angle de la compréhension du sujet et de l'existence de bonnes pratiques. Le tableau ci-dessous résume les points saillants de chaque rubrique. L'analyse détaillée est disponible en annexe 4.

Tableau 2 : points clés de l'analyse FFCO²⁵

Rubriques	Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunités
<i>Cadre institutionnel</i>	Un cadre normatif et institutionnel favorables à l'intégration du genre et à la prise en compte des changements climatiques	Faibles avancées dans la mise en application du cadre normatif Soutien politique aux changements climatiques limité à la participation des délégations ivoiriennes aux COP	Structure dédiée à la question de genre non-existante au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Manque de soutien institutionnel aux points focaux genre des ministères sectoriels	Engagement international et engagement du Ministère du plan et du développement dans les questions de changement climatique. L'engagement international et l'importance de l'intégration du genre reconnue dans les CDN

²⁵ Forces, Faiblesses, Contraintes, Opportunités

3. Resultats de L'étude

Rubriques	Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunités
<i>Capacités techniques et financière</i>	Des expertises en genre (ONEG et points focaux genre) et en changement climatique (DLCC et PNCC) disponibles et des appuis disponibles (UNDP, ONU-Femmes)	Manque d'expertise nationale en intégration du genre dans l'action climatique. Une faible disponibilité des données et un difficile accès quand ces données existent Absence de Direction en charge des questions de genre au niveau du Ministère en charge de la Femme (officiellement en charge du genre) Faible capacité du Ministère de la femme, de la Famille et de l'Enfant (en charge de la politique genre) à adresser la question de l'intégration du genre, faute de ressources humaines qualifiées sur le sujet	Faible capacité du Ministère de la femme, de la Famille et de l'Enfant (en charge de la politique genre) à adresser la question de l'intégration du genre Faute de dotation budgétaire	Intérêt et prise de conscience grandissants sur les inégalités de genre et de l'influence des changements climatiques Disponibilité des partenaires techniques et financiers à appuyer l'action climatique et les questions de genre.
<i>Collaboration</i>	Plusieurs ministères sectoriels impliqués dans l'action climatique grâce aux CDN	Manque de synergie entre le Ministère de l'environnement et le Ministère en charge du genre.	Chevauchement de rôle entre les structures du Ministère de l'environnement (DLCC et PNCC)	Une réflexion stratégique en cours sur le positionnement des points focaux genre
<i>Compréhension du sujet et existence de bonnes pratiques</i>	Quelques initiatives de renforcement de capacités et de suivi-encadrement	Une faible mise en évidence des liens entre changements climatiques et genre	Un problème de cloisonnement des services et de circulation de l'information entre Ministères sur des thématiques précises et/ou transversales, et souvent même au sein d'un même Ministère	Des bonnes pratiques à capitaliser notamment dans l'agriculture intelligente face au climat et la foresterie

3.3 La Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique : Pourquoi et comment ?

La consultation des parties prenantes durant les réunions individuelles et l'atelier de concertation ont permis de dégager les attentes des parties par rapport à la Stratégie. Les parties se sont prononcées sur l'utilité de la stratégie, la vision, les axes prioritaires, la démarche appropriée pour l'élaboration de la Stratégie et les acteurs à impliquer.

3.3.1 De l'utilité de la stratégie :

- La stratégie est utile car elle permettra une meilleure compréhension et appropriation des notions de genre et Changements climatiques, des plaidoyers efficaces et la mobilisation des financements ;
- Les changements climatiques impactent les activités et la vie des populations. La stratégie est utile car elle prendra en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes en termes de lutte contre les changements climatiques. Elle pourrait susciter des changements de comportement dans leurs actions sur l'environnement ;
- La stratégie aidera à atteindre les objectifs genre fixés par le PND au niveau national et sectoriel.

3.3.2 De la vision :

- Assurer d'ici 2024, une prise en compte systématique du genre dans la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire et dans des politiques et programmes précis ;
- Intégrer prioritairement les thématiques suivantes: l'innovation, le développement durable, l'approche inclusive et le bien-être des populations.

3.3.3 Des axes prioritaires et de l'orientation de la stratégie:

Six (07) axes stratégiques prioritaires ont été identifiés :

- L'information, l'éducation, la sensibilisation et la communication ;
- Le plaidoyer et le lobbying ;
- La formation et le renforcement des capacités ;
- L'élaboration de projets communautaires sensibles au genre et sur la question des changements climatiques ;
- La présence des femmes dans les instances de prise de décision ;
- L'autonomisation de la femme dans la lutte contre les Changements climatiques ;
- Le suivi-évaluation de la stratégie.

3.3.4 De la démarche appropriée pour l'élaboration de la stratégie :

- L'ancrage du document de stratégie devrait être la Vision prospective Côte d'Ivoire 2040 et il importe d'examiner le positionnement de cette stratégie par rapport à celles existantes ;

- La stratégie devrait être alignée sur les documents de stratégie existants (PND, ODD, PNIA, Stratégie de l'Energie, NDC, Stratégie Nationale de lutte contre les Changements Climatiques, etc....) avec une priorité des secteurs Agriculture, Eaux et Forêt, Energie et Mines, et Santé ;
- Une approche inclusive et participative avec l'implication et la participation de l'ensemble des parties prenantes des secteurs clés. Les parties prenantes devraient venir aux différentes rencontres avec des documents politiques de leur secteur ainsi qu'une note synthétique qui explique **le lien entre le genre et les changements climatiques**. Il convient de privilégier les processus participatifs et de démontrer les bénéfices partagés. Le défi sera de faire en sorte que tout le monde se sente impliqué y compris les communautés et les conseillers régionaux. Il faut veiller à ce que les personnes (ONG, Femmes etc.) proposent des projets à mettre en œuvre ;
- La nécessité d'associer à l'élaboration du document un.e spécialiste en planification, un.e spécialiste en genre, un.e spécialiste en changements climatiques ;
- La démarche recommandée : Consultation - Elaboration - validation - dissémination de la stratégie ;
- L'association en amont de toute initiative, les points focaux Genre et/ou climat ;
- Le démarrage par des études sectorielles de base prenant en compte le genre et les changements climatiques et rendre disponibles des indicateurs sectoriels genre. Ces études sectorielles devraient analyser l'existant, y compris la position socio-économique des hommes par rapport aux femmes, leur ; la responsabilités des hommes et des femmes ; leur comportements relatifs au climat ; la compréhension des changements climatique en milieu rural. Elles doivent aussi indiquer comment les ministères peuvent contribuer à l'intégration du genre ;
- L'invitation des cellules Genre des Ministères par courrier pour participer aux séances de travail ;
- L'association de l'ONEG tout au long du processus d'élaboration de la stratégie pour le suivi-évaluation ;
- La réalisation essentielle de partage d'expériences ;
- La prévision des indicateurs genre et climat par secteur et l'établissement de lien avec la contribution aux ODD en associant l'Institut National de Statistiques : se rapprocher à cet effet, du Ministère du plan et du développement pour définir les indicateurs clairs par secteur ;
- L'implication du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé qui constitue le cadre de prise de décision sur l'intervention du secteur privé en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le sens des Partenariats Public-Privé (PPP).

3.3.5 Des acteurs clés à associer à l'élaboration de la stratégie :

- Institutions de la République ;
- Ministères sectoriels et structures techniques ;
- ONEG ;
- Autorités coutumières / chambre des Rois et Chefs traditionnels ;
- Collectivités territoriales ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;

- Médias ;
- Société civile, secteur privé, ONGs.

Il est recommandé à ce niveau de définir le profil des personnes à désigner pour adresser convenablement les questions de Genre et Changement Climatique.

4. DÉFIS

Les résultats de la revue documentaire combinée avec les contributions des parties prenantes issues des Ministères techniques et de la société civile ont confirmé la persistance des grands défis nationaux existants, à savoir :

- Obtenir un plus fort niveau d'engagement des décideurs en ce qui concerne les questions de genre et changements climatiques ;
- Atteindre l'institutionnalisation du genre et la planification sectorielle sensible au Genre, développer des mécanismes de financement appropriés, mettre en œuvre des mesures temporaires spéciales et effectuer une diffusion suffisante des textes de lois, parvenir à l'appropriation de l'approche Genre et Développement (rapport de juin 2014 de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing) ;
- Sortir la notion de genre des seuls discours politiques pour intéresser les bailleurs et pour attirer des financements ;
- Familiariser les communautés rurales et urbaines avec la question des changements climatiques ;
- Améliorer la compréhension et l'appropriation de la notion de genre combinée aux changements climatiques comme une approche de développement et de transformation sociale, et obtenir une meilleure appréhension de la formulation du genre par les décideurs et développer le savoir-faire pour sa prise en compte ;
- Briser les résistances d'ordre social, culturel et économique qui favorisent les discriminations de genre ;
- Réduire les frictions engendrées sur le chemin vers l'équité des genres ;
- Décliner en décrets d'application et activités concrètes soutenues financièrement le Document de politique nationale sur l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre qui promeut l'élimination des disparités entre les genres dans tous les secteurs de développements, l'accès et le contrôle équitable des ressources, l'éradication des discriminations, notamment les violences faites aux femmes ;
- Réduire le décalage entre la formulation de la problématique genre dans le document de politique nationale et sa traduction effective en lois, décrets et programmes qui œuvrent à la promotion de l'égalité dans tous les secteurs et à tous les niveaux ;
- Disposer de documents politiques suffisants où les questions de genre sont intégrées et documentées sur la base d'analyses de genre.

5. RECOMMANDATIONS

En tenant compte des préoccupations et recommandations émises par les parties prenantes pendant les consultations, nous recommandons :

✓ **Au plan institutionnel et stratégique**

- Adopter une approche Genre auprès du ministère de la femme plus engagée, avec une argumentation mieux élaborée sur l'efficacité et l'impact économique des opérations générées par l'approche genre et un meilleur suivi-encadrement des programmes sectoriels, et une vue plus panoramique sur la thématique du Genre ;
- Faire une relecture du PND avec les lunettes Genre et changements climatiques ;
- Intégrer l'approche genre dans le manuel de procédures pour élaborer les Schémas Régionaux de Développement des Territoires (SRAT), mettre ce manuel à la disposition de tout nouvel élu régional et accompagner son utilisation ;
- S'inspirer des rapports tels que celui de la Banque mondiale « et si l'émergence était une femme ? » pour élaborer une stratégie pertinente sur le genre et le climat ;
- Réaliser des profils genre et une stratégie genre par secteur ;
- Promouvoir une institutionnalisation du genre avec un accent sur la planification sensible au genre ;
- Restructurer et reformer le système des points focaux genre dans les ministères et repositionner les cellules genre dans un cadre qui leur donne plus d'influence sur les politiques et programmes ;
- Elaborer une stratégie de décloisonnement, de synergie de collaboration entre les acteurs : création de comités spéciaux, implication des universités et centres de recherches pour la production d'études et de connaissances ;
- Renforcer le dispositif légal et juridique ;
- Clarifier absolument les attributions et les liens entre structures et institutions impliquées dans les questions de genre et de changement climatique.

✓ **Au niveau du renforcement de capacités des acteurs :**

- Dispenser des formations et du coaching aux différents acteurs (genre, gender mainstreaming, changements climatiques et des liens entre les deux notions) dont des formations continues pour les cellules genre ;
- Sensibiliser/former le ministère de la femme sur les questions de changement climatique ;
- Créer des outils : guides, modules et supports de communication ;
- Promouvoir le partage de connaissances et d'expériences au plan national et international ;

- Mener des campagnes de prévention : aller dans les communautés pour mieux renforcer et organiser la résilience aux changements climatiques ;
 - Publier des rapports d'audits genre et l'accessibilité des données.
- ✓ **Sur l'inclusion et la participation**
- Adopter une démarche plus inclusive et plus participative dans l'élaboration des stratégies, politiques, programmes et projets ;
 - Impliquer le Ministère en charge du genre dans les processus liés aux changements climatiques depuis le début ;
 - Encourager une participation plus accrue des femmes et des hommes à la prise de décision et au soutien des actions d'autonomisation des femmes ;
 - Prendre en compte le genre dans tout le cycle d'un projet : avant, pendant, après ;
 - Mettre l'accent sur le milieu rural en ce qui concerne les changements climatiques. Comment on s'adapte ? Comment on atténue ? Quelle stratégie pour une mise en œuvre efficace des stratégies et programmes ?
- ✓ **En matière de Réforme des points focaux Genre et climat :**
- Elaborer des critères clairs (pour être membre d'un comité Genre, par exemple) ;
 - Ne pas désigner uniquement des femmes pour éviter des confusions et la perpétuation des rôles de Genre.
- ✓ **L'inscription dans une démarche d'équité**
- Renforcer l'appui aux femmes dans leurs activités : formations, financement de technologie ;
 - Appuyer l'intégration et le renforcement des femmes dans des secteurs où elles sont les plus défavorisées tels que l'élevage des petits ruminants.

6. CONCLUSION

L'étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques a passé en revue 24 documents relatifs (i) aux politiques générales sectorielles et locales, (ii) à l'intégration du genre et (iii) aux changements climatiques.

Le pays dispose de cadres normatifs et d'opportunité d'intégration systématique de la dimension genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques.

Pendant des faiblesses, contraintes et défis d'ordre institutionnel et liés à l'appropriation et aux ressources de tous ordres, limitent la mise en application effective et efficace de l'approche genre.

Par ailleurs, les bases de données éparses et pas toujours faciles d'accès ne rendent pas aisée l'analyse.

Nonobstant, l'utilité d'élaborer une stratégie genre et changements climatiques est avérée pour prendre en compte systématiquement et efficacement les besoins différenciés des hommes et des femmes et obtenir des résultats plus durables en termes de lutte contre les changements climatiques.

Cette stratégie gagnerait à être :

COHÉRENTE : Il ne s'agira pas de faire un « collage » de politiques publiques d'égalité de genre dans différents secteurs. La stratégie ne devra viser que l'égalité de genres.

SYSTÉMIQUE : Elle devra réduire les actions isolées et amener les parties prenantes à travailler de façon coordonnée.

STRATÉGIQUE : elle devra viser le long terme et impliquer aussi des mesures focalisées destinées à éliminer des obstacles concrets à court et moyen terme.

ORGANIQUE : Les décideurs doivent s'approprier la dynamique et les questions de genre et de changements climatiques et l'exprimer clairement à travers des soutiens concrets.

Les parties prenantes envisagent un horizon temporel de 2024 pour la mise en œuvre de la stratégie avec des axes prioritaires structurés autour de l'ancrage institutionnel, le renforcement de capacités, le plaidoyer, l'inclusion et la participation.

REFERENCES

- ☑ Accord de Paris, Conférence de Paris sur le climat (COP21), Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2015
- ☑ ACDI Agence Canadienne de Développement International. *Egalité entre les femmes et les hommes* <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDA-WEB/acdicida.nsf/fr/JUD-31194519-KBD;8/05/2007>
- ☑ African Development Bank, 2015. Economic Empowerment of African Women through Equitable Participation in Agricultural Value Chains.
- ☑ Agarwal, Bina. Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance: *Ecological Economics* 68 (2009) 2785–2799.
- ☑ Agence Canadienne de Développement International (ACDI). 1997. *Manuel pour les projets. Pourquoi et comment utiliser des indicateurs tenant compte des écarts entre les hommes et les femmes ?*
- ☑ Birgit Halle, Dr. Véronique Bruzon, Commission européenne, offre de service dans le secteur de la coopération relatif au : Contrat Cadre Europe Aïd/119860/C/SV/Multi, Lot 6 : Environnement 2006, Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire
- ☑ Caren Levy du Development Planning Unit (Londres) Levy, C., "The Institutionalisation of Gender Policy and Planning: The web of Institutionalisation", DPU Working Paper No 74 (1996)
- ☑ CEDEAO, 2016, projet de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO
- ☑ Climate Change, Agriculture and Food Security (CCQFS), and Centro International de Agricultura Tropical (CIAT). Predicting the Impact of Climate Change on the Cocoa- Growing Regions in Ghana and Cote d'Ivoire. September 2011.
- ☑ Convention Cadre sur les Changements Climatiques, 2017, Questions de Genre et Changements climatiques
- ☑ Convention relative à l'Élimination de toutes Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF 1995)
- ☑ Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère des Ressources animales et halieutiques, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, 2017, Programme National d'Investissement Agricole II (2017 – 2025)
- ☑ Déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre », mars 2007
- ☑ Décret N°2017-152 du 1er mars 2017 portant organisation du Ministère de la Salubrité de l'Environnement et du Développement durable, Côte d'Ivoire
- ☑ DJE Kouakou Bernard, septembre 2014, document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2015 – 2020)
- ☑ Dr Emile BIH et ACKA Cynthia épouse DOUABELE, 2003, Etude sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation des sexes en Côte d'Ivoire
- ☑ Emmeline Skinner, BRIDGE Development-Gender, mai 2012, Genre et changement climatique Panorama

- ☑ Elisabeth Hofman, Genre en Action, octobre 2006, Analyse de projets Agricoles, industriels, sociaux et de l'environnement, université de Rennes 1.
- ☑ Extrait du Site de l'Association Adéquations <http://www.adequations.org>, 2009, Intégrer l'approche genre dans le domaine climat-énergie
- ☑ GNUD, 2011. Results-Based Management Handbook. New York
- ☑ Groupe BAD, juillet 2009, Liste de contrôle pour l'intégration du Genre dans les programmes relatifs à la gouvernance
- ☑ Groupe BAD 2015, Profil Genre pays, République de Côte d'Ivoire
- ☑ Groupe Banque Mondiale, 2013, Etre femme en Côte d'Ivoire : quelles stratégies d'autonomisation, rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le Genre
- ☑ Groupe Banque Mondiale, 2017, Et si l'Emergence était une femme ?
- ☑ Higonnet, Etelle, Marisa Bellantonio, and Glenn Hurowitz. Chocolate's Dark Secret: How the cocoa industry Detroys National Parks. Mighty Earth, 2017
- ☑ IFAID (Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement) Aquitaine, 2001, Prise en compte de l'approche genre dans les interventions de développement : Outils méthodologiques et fiches pratiques
- ☑ Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD), 2016, Guide méthodologique sur l'intégration du Genre dans les évaluations environnementales
- ☑ Larson, Anne M., David Solis, Amy E. Duchelle, Stibniati Atmadja, Ida Aju Pradnja Resosudarmo, Therese Dokken, Mella Komalasari. Gender lessons for climate initiatives: A comparative study of REDD+ impacts on subjective wellbeing: World Development 108 (2018) 86–102.
- ☑ Levron, Projet Brookings – LSE sur le déplacement interne, Avril 2013, la mise en perspective des questions de genre et de moyens d'existence des populations déplacées et retournées en côte d'ivoire entre 2002 et 2012
- ☑ Manuel des concepts et méthodes pour l'intégration de la dimension du genre. Boîte à outils pour l'intégration du genre dans la coopération au développement de la Communauté européenne. p14
- ☑ Marston, Ama. Women's rights in the cocoa sector: Examples of emerging good practice. Oxfam Discussion Papers. March 2016
- ☑ Ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso, 2011, Guide d'intégration du Genre dans les politiques sectorielles
- ☑ Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'assemblée générale (2000) - Beijing + 10 -- bilan et défis à relever
- ☑ Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, juin 2014, rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après
- ☑ Neimanis, A. 2002. *Gender mainstreaming in Practice: a Handbook*. Regional Gender Program of the United Nations Development Programme's Regional Bureau for Europe and the CIS (UNDP RBEC).
- ☑ Plan d'action de Bali, 13e Conférence des parties (CdP), 2007
- ☑ PNUD, 2015, Gender responsive national communications toolkit
- ☑ PNUD, 2017, Egalité des sexes en Côte d'Ivoire, rôle du PNUD 2010-2017

References

- ☑ Projet Initiative Pauvreté et environnement, mai 2013, Etude d'intégration des questions genre dans les processus de prise en compte des liens pauvreté-environnement pour la gestion rationnelle des ressources naturelles et environnementales au Mali
- ☑ PNUD/UNFPA. SNU en Côte d'Ivoire (2006), Cadre d'orientation pour l'intégration du genre dans les programmes post-crise du SNU en Côte d'Ivoire
- ☑ PNUD/UNFPA/Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. 2006. *Cadre d'Orientation pour l'intégration du genre dans les programmes post-crise du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire*
- ☑ Quisumbing, Agnes, and Lauren Pandolfelli. 2009. 'Promising Approaches to Address the Needs of Poor Female Farmers: Resources, Constraints, and Interventions.' IFPRI Discussion Paper
- ☑ Rapport Bridge « Genre et climat », mai 2012
- ☑ Suivi de la situation des enfants et des femmes Côte d'Ivoire Enquête par grappes à indicateurs multiples 2016
- ☑ UN WOMEN et Green Climate Fund, 2017, Mainstreaming Gender in Green Climate Fund Projects
- ☑ United Nations Development Groups, 2014, Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau de pays
- ☑ UNDP, 2015, Mainstreaming gender in mitigation and technology development and transfer interventions, capacity-building package
- ☑ Union Internationale pour la Conservation de la Nature, juin 2009, «Manuel de formation sur le genre et le changement climatique «FAO, 2008, étude Genre, équité et agrocarburants
- ☑ UNDP, Gender equality in national climate action: planning for Gender-responsive nationally determined contributions
- ☑ UNICEF. Evaluation Office. 2007. *Gender Mainstreaming Self-Assessment based on five Country Office Exercises*. Phase One of UNICEF's Gender Mainstreaming Evaluation. Synthesis Report. Draft January 2007
- ☑ United Nations. Economic and Social Council. 1997, Report of the General Secretary. *Coordination of the Policy and Activities of the Specialized Agencies and other Bodies of the United Nations System. Mainstreaming the gender perspective into all policies and programmes in the United Nations System* <http://www.un.org/documents/ecosoc/docs/1997:e1997-66htm>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANADER :	Agence Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural
BAD :	Banque Africaine de Développement
CCNUC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN ou NDC :	Contributions Déterminées au niveau National
CEDA0 :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF :	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNF :	Conseil National de la Femme
COCOFCI :	Compendium des Compétences Féminines en Côte d'Ivoire
COP :	Conference of the Parties
CPDN :	Contributions Prévue Déterminées au niveau National
DSP :	Document de Stratégie Pays
DLCC :	Direction de Lutte contre les Changements Climatiques
FFCO :	Forces, Faiblesses, Contraintes, Opportunités
FIRCA :	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GII :	Indice d'Inégalité des Genres
GOFEHF :	Groupe des Organisations Féminines pour l'Egalité Homme Femme
IFEF :	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS :	Institut National de statistiques
MCLU :	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MIRAH :	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MMG :	Ministère des Mines et de la Géologie
MPEER :	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables
ODD :	Objectifs de Développement Durable
ONEG :	Observatoire National de l'Equité et du Genre
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
PANER :	Plans d'Action Nationaux d'Energies Renouvelables

Sigles et Abbreviations

PIB :	Produit Intérieur Brut
PNAEE :	Plans d'Action Nationaux d'Efficacité Energétique
PNCC :	Programme National de lutte contre les Changements Climatiques
PND :	Plan National de Développement
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA :	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP :	Partenariat Public Privé
PSDEPA :	Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
SE4ALL :	Stratégie du développement du programme d'action de L'Energie Durable Pour Tous
SNAIC :	Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat
SNDR :	Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz
SNGCC :	Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique.
SRAT :	Schéma Régional d'Aménagement et de développement des Territoires
UIAP :	Unité Intégrée d'Administration des Projets (REDD+/PROJECI/WACA)
WACA :	West Africa Coastal Area Program (Programme de Gestion du littoral Ouest-Africain)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Analyse genre des documents de politique

Tableau 2 : Points clés de l'analyse FFCO

Tableau 3 : Analyse FFCO, cadre institutionnel

Tableau 4 : Analyse FFCO, Capacités Techniques et Financières

Tableau 5 : Analyse FFCO, Collaboration

Tableau 6 : Analyse FFCO, Compréhension du Sujet et Existence de Bonnes Pratiques

ANNEXES

ANNEXE 1 : L'exemple du cacao – Quels liens entre le genre et le changement climatique ?

Le cacao est un secteur important de l'économie ivoirienne, gravement menacé par les changements climatiques (une culture très sensible aux différences de température et humidité—d'ici 2030 la superficie propice à la production agricole sera considérablement réduite (CCAFS et CIAT, 2011), mais qui pose un risque au climat si les forêts ne sont pas durablement gérées. Souvent en Côte d'Ivoire, les vieilles forêts sont converties en plantations de cacao, qui ne stockent pas de carbone avec la même efficacité. On estime que 40 % de cacao est produit dans les forêts protégées et que la production, surtout pendant et après les périodes de conflit civiles, a fortement dégradé les forêts du pays (Higonnet et al 2017). De ce fait, alors que le secteur cacao est important dans l'adaptation aux changements climatiques, il l'est également dans l'atténuation des gaz à effet de serre. Mais comment les questions de genre s'intègrent-elles dans ces débats ?

Le niveau de qualité et la diminution de l'offre de cacao est un grand défi en Côte d'Ivoire. Avec une population de producteurs de cacao vieillissante et un manque de jeunes agriculteurs intéressés à se lancer dans le commerce du cacao, les experts de la chaîne de valeur s'accordent que les femmes agriculteurs sont essentielles au succès du secteur (Marston, 2016). Pourtant, en ce moment en Côte d'Ivoire, les femmes possèdent 25 % des plantations de cacao et constituent environ 68 % de la main-d'œuvre, mais elles ne reçoivent que 21 % des revenus générés par le secteur (African Development Bank, 2015).

Avec plus d'autonomisation et le même accès au foncier, aux capitaux, et aux emplois valorisés, l'on imaginerait qu'elles seraient plus impliquées dans la prise de décision concernant l'avenir du secteur. Une expérience en provenance de l'Asie du Sud suggère que les associations féminines, masculines, et mixtes n'aboutissent pas aux mêmes résultats quand il s'agit de gestion de ressources forestières communautaires. Les groupements masculins sont moins performants et les meilleurs résultats sont atteints par les groupes ayant plus de femmes, surtout les femmes âgées, plus avancées en âge, meilleures étaient les résultats atteints (Agarwal, 2009).

L'ANADER en Côte d'Ivoire (Agence Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural) a démontré que les femmes étaient souvent ignorées et invisibles dans la cacaoculture et ne bénéficiaient donc pas d'appui, alors que pour obtenir du cacao de qualité, il faut former aussi bien les femmes que les hommes. Pour ce faire, l'ANADER a conduit un projet où en plus d'autres activités, les femmes et les hommes ont été formé-e-s dans les CEP (Champ Ecole Paysan) ; bien plus elles ont montré un meilleur niveau d'application des technologies. Partant de là, des hommes se sont engagés à accorder des parcelles pour la production du cacao à leurs épouses et sœurs, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Des recherches montrent aussi que les agriculteurs sont plus susceptibles de recevoir des informations et d'adopter des pratiques qui leur sont enseignées par une personne du même sexe, ce qui rend particulièrement important le fait que des femmes soient formatrices techniques (Quisumbing and Pandolfelle 2009). Alors, serait-il intéressant d'envisager le recrutement de plus de femmes en tant qu'agents de vulgarisation agricole pour adresser en partie les défis du secteur agricole et principalement du secteur du cacao ?

Enfin, les préoccupations des femmes, comme des hommes, et leurs moyens de subsistance doivent être absolument pris en compte pendant l'élaboration de tout programme visant à protéger les forêts. Une étude d'initiatives REDD+ dans 6 pays a trouvé que les perceptions de bien-être parmi les habitants des villages REDD+ (comparé aux villages de contrôle) avaient diminué lorsque les ensembles n'avaient pas atteints les résultats escomptés mais cette perception était beaucoup plus forte chez les femmes que chez les hommes (Larson et al 2018). Les programmes dits favorables aux forêts et au climat doivent alors faire attention aux impacts inattendus liés au genre. La protection des forêts nationales et la promotion de production durable de cacao en Côte d'Ivoire ne devraient pas défavoriser les femmes sans leur offrir des alternatives acceptables.

ANNEXE 2 : Méthodologie d'analyse

1. L'exploitation des documents disponibles

La checklist n°1 considère le contexte de préparation des politiques, plans, programmes et projets (données désagrégées, analyse de genre, discriminations de genre), l'approche programmatique (approche basée sur les droits humains, les références aux cadres nationaux et internationaux, l'intégration du genre), les résultats prévus, les activités et le suivi.

Cette grille de lecture s'est inspirée de grilles existantes, en particulier la grille « Women's Equality and Empowerment Framework » et du « Gender Responsive National Communications » du PNUD. Le cadre de Harvard²⁶ a également inspiré certaines réflexions. L'étude s'est aussi inspirée de Evangelina Garcia Prince, *Les Politiques d'égalité, d'équité et le mainstreaming de genre. De quoi parlons-nous ? Cadre conceptuel (version espagnole)*, PNUD, 2006, p.7.

2. Les séances de consultation des parties prenantes

Au démarrage de l'étude au 1er octobre 2018, des séances de travail en ligne ont eu lieu avec Catherine Diam-Valla²⁷, Anna Marleyne KOFFI²⁸ et Jennye GREENE²⁹. A l'issue de ces séances, nous avons convenu de nous joindre à la tournée de consultation des parties prenantes, planifiée par le Réseau Mondial du PNA qui se focalise sur l'adaptation pendant que nous devons nous appesantir sur l'atténuation et sur les secteurs prioritaires visés par le NDC à savoir *l'agriculture, la foresterie, l'énergie, le transport et la gestion des déchets*.

Cette étape a donc été réalisée en même temps que l'élaboration des grilles de lecture et la collecte de documents.

2.1 La mission de terrain

Du 08 au 11 octobre 2018, onze (11) structures ont été visitées à savoir : le PNCC³⁰, la Direction reboisement et cadastre foncier du Ministère des Eaux et Forêts, la Direction de la Promotion de l'Autonomisation de la Femme du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, la Sous-direction Modes de production et de consommation durables et RSE³¹ du Ministère de l'Environnement, point focal Genre, le service Genre et Environnement du Fonds Interprofessionnel

²⁶ Le cadre de Harvard permet de collecter et d'analyser des données Il comprend trois composantes principales : un volet activité (qui fait quoi?); un volet accès et maîtrise (qui a accès à quoi, qui maîtrise quoi?); enfin une analyse des facteurs déterminants (comment la problématique homme - femme influence-t-elle les deux volets précédents?). Dans le volet activité on distingue les activités liées à la production, celles liées à la reproduction et enfin celles en rapport avec la participation à la vie sociale et communautaire.

²⁷ Experte PNUD

²⁸ Point Focal National Genre et Climat à la CCNUCC et Chef de l'Unité Genre et Climat du PNCC

²⁹ Consultante Internationale Genre

³⁰ Programme National Changements Climatiques

³¹ Responsable Suivi-Évaluation

pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), le Ministère des Ressources animales et halieutiques : le service Environnement et la Direction régionale Abidjan (Responsable Genre), la Direction de la maîtrise de l'eau du Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Plan et du Développement, le PNUD et l'Observatoire National de l'Équité et du Genre.

À l'issue des échanges, nous avons noté des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités pour l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques.

2.2 L'atelier de consultation des parties prenantes

Le 03 décembre 2018, s'est tenu à Abidjan, un atelier de consultation à laquelle ont participé les structures suivantes : le PNCC, l'UIAP³², le MCLU, l'Office National de la Population (Ministère du Plan et du Développement), Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, le MIRAH³³, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, le MPEER³⁴, le MMG³⁵, le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le PNUD, les ONG LEADAFRICAINES³⁶ et GOFEHF³⁷.

Il s'est agi, dans un premier temps pour les parties prenantes, d'identifier les initiatives dans leur secteur qui ont un lien avec les changements climatiques, le genre et les deux questions à la fois.

Ensuite par secteur, les participants ont évalué le degré d'intégration de la question de genre et de celle des changements climatiques, les impacts de leur prise en compte dans le secteur, les données sexospécifiques disponibles et les opportunités de prise en compte des questions de genre et de changements climatiques.

Enfin, les participants ont de façon générale, présenté leur vision et leur perception d'une stratégie genre et changements climatiques avant de proposer des axes prioritaires, la démarche appropriée pour élaborer cette stratégie et les parties prenantes à associer. (Un guide élaboré à cette fin a été administré cf. annexe 5).

³² Unité Intégrée d'Administration des Projets (REDD+/PROJECI/WACA)

³³ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

³⁴ Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables

³⁵ Ministère des Mines et de la Géologie

³⁶ ONG de promotion du leadership et de l'autonomisation des femmes et observatoire d'égalité de genre

³⁷ Groupe des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme Femme

ANNEXE 3 : Liste des documents examinés

Les documents de politique générale, sectorielle et locale : les fondamentaux du développement

- La constitution du 8 novembre 2016 ;
- Le rapport final de l'Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 ;
- Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ;
 - Le document de stratégie pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD, septembre 2018) ;
 - Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020 ;
 - Le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ;
 - Le Plan Stratégique de Développement 2011-2030 du secteur des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;
 - Le Nouveau Code Forestier Ivoirien ;
 - Le décret N°2012-163 du 09 février 2012 déterminant les procédures de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles ;
 - La Nouvelle loi « relative à la création, à la gestion et au financement des aires protégées » ;
 - Le PNIA³⁸ ;
 - La Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 ;
 - La Politique Nationale de Nutrition.

Les documents traitant de la question de genre et ou garantissant officiellement l'intégration du genre

- Le Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2009) ;
- Le rapport de mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000) – Beijing +10 ;

³⁸ Plan National d'Investissement Agricole

- Le rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après (2014) ;
- Le plan stratégique 2014-2016 du CAUCUS FEMPACI³⁹ ;
- Le document de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO ;
- Le profil Genre de la Côte d'Ivoire élaboré par la BAD en 2015.

Les documents en lien avec les changements climatiques et l'environnement.

- Le document de stratégie nationale pour l'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire (SNAIC) ;
- Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire ;
- Le rapport de base de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus et de la stratégie du développement du programme d'action de L'Energie Durable Pour Tous (SE4ALL), des plans d'action nationaux d'Energies Renouvelables (PANER) et Plans d'action nationaux d'Efficacité énergétique (PNAEE) dans les États membres de la CEDEAO ;
- Le Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2014) ;
- La troisième Communication Nationale à La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017).

³⁹ Femmes Parlementaires de Côte d'Ivoire

ANNEXE 4 : Analyse de Forces, Faiblesses, Contraintes et Opportunités

Tableau 3 : Analyse FFCO, cadre institutionnel

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> Existence de la Politique Nationale de l'Equité et du genre depuis 2009 Ratification par le pays de la plupart des conventions internationales, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Engagement de la Côte d'Ivoire dans un processus de domestication des normes régionales et internationales en vue d'adapter son dispositif légal à l'ensemble de ses engagements en matière de Genre. Intégration de la dimension genre dans la dernière version de la constitution Un PND triennal fait ressortir les besoins des femmes et des hommes Une nette amélioration de la compréhension et de la prise en compte des changements climatiques depuis la signature de l'Accord de Paris 	<ul style="list-style-type: none"> Faibles avancées dans la mise en application des dispositions de la constitution et du cadre normatif qui intègrent la prise en compte du genre Des difficultés d'opérationnalisation de l'ONEG Des changements institutionnels réguliers au sein du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en charge du genre Un soutien politique aux changements climatiques limité à la participation aux COP Des freins structurels au gender mainstreaming et une faible appropriation générale de la question de genre: absence de prise en compte systématique de la question du genre dans les Ministères et dans les programmes, manque d'initiatives d'études sectorielles genre. Par exemple : le ministère du plan fait des rapports sans parler de genre Une institutionnalisation du genre encore floue Négligence de la question du genre par la plupart des parties prenantes et n'est pas traitée de façon transversale mais comme un secteur à part. Par exemple, « dans les différentes politiques d'identification, on relève 11 secteurs vulnérables dont le genre ». Manque d'appropriation de la question de genre : Lorsque la dimension genre est généralement intégrée, elle l'est parce que c'est une exigence des bailleurs. La question du genre est toujours présente, d'abord et/ou juste comme une exigence des bailleurs. Le discours autour de la notion de genre de la part des représentants des Ministères sectoriels est en effet très politisé : c'est un sujet clairement considéré comme une priorité des bailleurs et des partenaires de développement et donc une opportunité pour recevoir des financements. Des barrières récurrentes à l'intégration du Genre : Considération socioculturelles, considération de pouvoir et de domination. Un renvoi systématique de la question de genre aux postes de décision de l'administration : Qu'en est-il des communautés bénéficiaires des missions sectorielles des Ministères ? Une division souvent sexiste du travail qui semble figée: telle tâche c'est pour les hommes et telle autre c'est pour les femmes. Une conception genre d'égalité sans équité : conception très égalitaire de genre sans mesures spécifiques d'équité : « En réalité nous ne faisons pas de la question de genre, une préoccupation. Nous sommes pour l'égalité. ». Pas de démarche ou de réflexion particulière du genre mais plutôt un essai d'intégrer tout le monde sur le même pied d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune structure dédiée à la question de genre au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en charge du genre: La Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) n'existe plus dans ce Ministère au moment de l'étude. Un manque de soutien institutionnel des initiatives des points focaux Genre et une faible coordination qui donnent le sentiment d'un travail solitaire et personnel, susceptible de créer le découragement et l'abandon. 	<ul style="list-style-type: none"> Facteurs ayant contribué à l'avancée notable des questions de genre (selon le rapport Beijing : 20 ans après) : l'affirmation d'une volonté politique de la part de l'Etat, la participation des différentes couches sociales et professionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux Un engagement du Ministère du plan et du développement en lien avec les changements climatiques à travers le PND Le traitement des questions de genre et d'environnement dans les objectifs 4 et 5 dans la politique nationale de population 2015-2020 Une réflexion stratégique en cours sur le positionnement des points focaux genre dans les Ministères L'existence de l'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) avec une expertise avérée de la secrétaire exécutive sur les questions de genre et un intérêt sur la connaissance de l'existant en matière de comportements relatifs au climat, la manière dont les gens appréhendent cette question en milieu rural et la détermination des responsabilités des femmes et des hommes. Un rapport ONU-FEMMES disponible sur les indicateurs genre dans les ODD Les Audits genre réalisés auprès de 4 ministères, et les huit à venir, sont une opportunité pour mieux comprendre les obstacles à l'intégration des considérations d'égalité dans les différents secteurs et pour soutenir la cartographie des capacités institutionnelles de chaque ministère. Ceci, à condition que ces Audits soient partagés avec les autres ministères et avec le PNCC. Des outils développés par le Ministère du plan et du développement tels que le T21 qui permettra d'évaluer la contribution de chaque secteur à l'atteinte des ODD et l'utilisation des techniques satellitaires pour apporter un appui aux territoires (ces outils pourraient contribuer par exemple à la lutte contre les changements climatiques), le manuel de procédures pour l'élaboration SRAT (Schéma Régional d'Aménagements de Territoires) qui pourraient servir à intégrer les changements climatiques et le genre à l'aménagement du territoire Le programme 3 du PINA est dédié aux changements climatiques Une perspective de prise en compte du genre dans l'Agriculture Intelligente dans le cadre du programme d'appui au développement des filières agricoles.

Tableau 4 : Analyse FFCO, Capacités Techniques et Financières

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise en genre de la Secrétaire Exécutive de l'ONEG ▪ Maîtrise du sujet relatif aux changements climatiques et inscription au titre des priorités du FIRCA dans le but d'optimiser les investissements. ▪ Des ressources humaines dédiées (cellules ou points focaux) au genre et au changement climatique dans des Ministères: point focal climat au Ministère de l'agriculture et au Ministère de la santé et de l'hygiène publique, point focal environnement au Ministère des ressources animales et halieutiques, cellule genre au Ministère en charge de la formation professionnelle, au ministère de l'agriculture créé par arrêté ministériel (avec des points focaux genre dans chaque direction) et 14 points focaux genre désignés par les Ministères et ensuite devenus des cellules, cellule Genre au FIRCA, Direction Genre et Développement à l'ANADER, point focal Genre au PNUD, ▪ Des parties prenantes formées en budgétisation sensible au Genre et les capacités des personnels du bureau pays PNUD à intégrer le Genre ont été renforcées ▪ Des appuis du PNUD à la Côte d'Ivoire dans le cadre des changements climatiques : élaboration des NDC, publication du livre vert pour l'émergence / Le projet de transparence / Le FEM est porté par le PNUD / L'appui à la Côte d'Ivoire dans le REDD+ (agriculture zéro déforestation) / Le Projet GCF avec Co-financement du secteur privé. ▪ L'existence au PNUD, de 2 piliers dont le développement durable inclusif. Le traitement de la problématique du Genre par rapport à la déforestation est réalisé à travers une procédure. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'informations sur l'existence de documents de stratégie sectorielles en général ▪ Manque d'informations sur l'intégration du genre et des changements climatiques ▪ Méconnaissance des impacts des changements climatiques et de la non prise en compte du genre ▪ Manque de vulgarisation des stratégies ▪ Faible disponibilité des données et un difficile accès aux données existantes: insuffisance de données scientifiques sur les changements climatiques et des difficultés à disposer de données désagrégées par genre, inaccessibilité aux rapports d'audits Genre produits avec l'appui d'ONU-FEMMES, insuffisance d'études de référence sur les sujets genre et climat et disponibilité limitée des études existantes, impossibilité de l'ONEG de réaliser un livre des indicateurs en côte d'Ivoire faute de moyens ▪ Opérationnalité des points focaux et des cellules (genre ou climat) relève encore du défi et semble échapper aux Ministères et structures de tutelle (sauf sous pressions de bailleurs comme dans le cas du MCC avec le ministère de l'éducation nationale pour l'intégration du genre) : nombre et répartition non maîtrisés par les tutelles, aucune plateforme fonctionnelle, pas de profil clair pour leur désignation et pas d'attribution claire respectée dans leurs Ministères respectifs, pas d'attribution exclusive sur la question et absence dans les organigrammes (les décideurs semblent ignorer ce statut), initiatives et activités ponctuelles ▪ Manque de spécialisation des points focaux ou responsables de cellules en genre ou en changement climatique : critère de désignation sans lien avec la connaissance du sujet, ▪ Absence d'influence et faible pouvoir de décision des cellules et points focaux dédiés au genre ou au climat, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible diffusion des documents publics ▪ Manque de données statistiques de manière générale et plus particulièrement des données sexospécifiques ▪ Léthargie au niveau de la coordination des points focaux Genre, renforcée par de nombreux changements institutionnels ▪ Insuffisance de ressources pour adresser la question des changements qui impose une multiplication accrue de requêtes de financements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un intérêt d'acteurs clés pour les questions de genre et de changements climatiques: La reconnaissance par le PNCC du fait que la question du genre est essentielle et que les projets qui l'intègrent réussissent à plus de 80 %, une priorité accordée aux changements climatiques par des acteurs clés comme le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques, la réduction des gaz à effet de serre en tant que centre d'intérêt du Ministère des Eaux et Forêts, une priorité accordée par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, aux changements climatiques Une intégration du genre dans les documents projets du PNUD et une identification d'actions spécifiques genre dans la mise en œuvre des projets ▪ ONU Femmes a conçu un programme Agrifed qui concerne l'appui aux femmes dans l'agriculture résiliente aux changements climatiques ▪ L'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques comme axes de travail du PNUD en matière de changements climatiques ▪ Même si les actions appropriées ne sont pas encore nécessairement menées, une Reconnaissance de la dépendance du secteur des ressources animales et halieutiques à la qualité de l'environnement sous l'influence des changements climatiques, un intérêt accordé par les parties prenantes pour leur implication formelle dès le début et au long de tout processus d'élaboration de politiques, plans, programmes et projets, la nécessité d'intégrer le genre et le climat dans les priorités actuelles du Ministère de la santé et de l'hygiène publique ▪ Appui constant des partenaires au développement au plan technique et financier au Gouvernement ivoirien, et notamment le Système des Nations Unies, les ONG internationales et nationales

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> Le PNUD dispose du GenderSeal et le bureau Côte d'Ivoire a été primé Gold (pour ses actions fortes dans le mainstreaming du genre) Le document de stratégie pays (DSP 2018-2020) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD, septembre 2018), annonce que les aspects transversaux seront systématiquement pris en compte par la BAD en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie et la préparation des opérations. Il s'agira en effet de favoriser une meilleure prise en compte de manière sélective, dans l'ensemble des opérations de la BAD, des aspects liés à la fragilité, au changement climatique, à la croissance verte, au genre, à la protection sociale, à la santé, à la nutrition, à l'emploi des jeunes. Pour ce faire, la BAD va renforcer sa coopération avec certaines agences spécialisées du système des Nations Unies (ONU/FEMMES, BIT, ONUDI, FNUAP, OMS UNICEF et HCR), les organismes publics nationaux (ANAFOR, Agence CI-PME, AGEPE) et les organisations de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> Statut informel des points focaux qui semblent souvent désignés pour la forme sans critères précis identiques de désignation, d'un Ministère à un autre et peu sollicités ou impliqués dans les projets à l'étape finale de validation mais pas en amont., Difficulté à opérationnaliser une plateforme genre coordonnée et crédible des points focaux Genre, pas d'interlocuteurs des points focaux Genre au niveau du Ministère en charge du genre, Aucune activité de renforcement de capacités, Le niveau de responsabilité directe des questions de genre ne dépassent généralement pas le stade de cellule. Quelques cas de prise en compte du genre et des changements climatiques dans des actions sans les reconnaître comme telles d'où la nécessité de mettre en place un programme de traçabilité et de partage de connaissances Une absence de traçabilité sur des initiatives qui intègrent le Genre de sorte que les connaissances empiriques sont difficiles à suivre et à capitaliser 	<ul style="list-style-type: none"> Faible diffusion des documents publics Manque de données statistiques de manière générale et plus particulièrement des données sexospécifiques Léthargie au niveau de la coordination des points focaux Genre, renforcée par de nombreux changements institutionnels Insuffisance de ressources pour adresser la question des changements qui impose une multiplication accrue de requêtes de financements 	<ul style="list-style-type: none"> La multiplication des intérêts au niveau des bailleurs pour soutenir la question des changements climatiques et/ou l'intégration du genre (Banque Africaine de Développement, PNUD, AFD, UE, ONU Femmes, FAO, les coopérations bilatérales) et l'allocation des grands financements (GCF, AF, Facilité Adapt'Action, etc.) constituent des opportunités pour soutenir des initiatives qui appuient l'égalité homme/femme telles que des formations en genre, les partenariats avec des institutions clés telles que l'ONEG, des études dédiées à des sujets peu documentés et qui nécessitent des expertises ponctuelles Une disponibilité des partenaires techniques et financiers pour accompagner le Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfant, sur la question du genre Des possibilités d'ateliers de formations animés par des personnes extérieures comme ONU-FEMMES

Tableau 5 : Analyse FFCO, Collaboration

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelques collaborations bénéfiques permanentes ou ponctuelles entre : Ministère du plan et du développement et acteurs impliqués dans les changements climatiques, Ministère des Eaux et Forêts et la cellule de lutte contre les feux de brousse, REDD+, ANDE, Ministère en charge de l'environnement, Ministère des Mines et de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre l'ONEG et le PNUD ▪ Entre le FIRCA et la DLCC sur l'atténuation et l'adaptation ▪ Entre le Ministère de la santé et de l'hygiène publique et le Ministère de l'Environnement (principalement avec l'ANDE et l'Agence de gestion des déchets), le Ministère en charge de la salubrité et de l'assainissement, le Ministère de l'Education Nationale, et surtout les structures qui travaillent en lien avec la santé, avec les acteurs en charge de la météo à travers la SODEXAM (ce qui lui permet de faire de la prévention à travers l'utilisation des données pour prévenir des catastrophes liées au climat et pour l'alerte précoce. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de synergie et faiblesse de relations spécifiques entre le Ministère de l'Environnement et le Ministère en charge de la promotion du genre, collaboration privilégiée de l'INS⁴⁰ avec les partenaires internationaux sans associer souvent les structures nationales, pas de collaboration spécifique de l'ONEG ni avec le Ministère en charge de l'environnement ni avec les Ministères dédiés aux secteurs clés de l'atténuation, pas d'appui d'ONU-FEMMES à l'ONEG, absence de synergie et de collaboration formelle entre les acteurs clés en charge de la question des changements climatiques et ceux en charge de la question de genre faible collaboration entre PNCC et ONU-FEMMES, faiblesse dans la coordination des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ensemble de conflits pas toujours officiellement exprimés et ayant pour cause : un flou dans la définition des attributions relatives aux changements climatiques et dans la répartition des missions même s'il est admis que le lead sur le sujet est assuré par le Ministère en charge de l'environnement. Cette situation développe une sorte de « chasse aux attributions et aux projets », une tendance au cloisonnement (frein à la collaboration) et à la restriction du partage d'informations et de connaissances et donc d'accès aux informations clés. ▪ Mauvaise circulation de l'information et faible communication entre les parties prenantes clés souvent même au sein d'une même structure sur des thématiques précises et/ou transversales ▪ (chacun ne sait que ce qui le concerne). ▪ Des relations des institutions nationales -institutions internationales-partenaires techniques et financiers plus aisées qu'entre les institutions nationales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réflexion stratégique en cours sur le positionnement des points focaux genre ▪ Le secteur de l'agriculture figure en bonne place dans les CDN

Tableau 6 : Analyse FFCO, Compréhension du Sujet et Existence de Bonnes Pratiques

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation par le PNCC, d'activités de renforcement de capacités à l'endroit de différentes cibles à travers des ateliers sur des thématiques diverses (finance climatique, adaptation- pour les jeunes-) Le suivi personnalisé des collectivités régionales par le PNCC sur le montage des projets pour adresser la « finance climat » à la demande des collectivités ou dans le cadre d'une opportunité spécifique ▪ Une invitation régulière de la société civile par le PNCC à des programmes dédiés ▪ Les points focaux ayant bénéficié de formation ont une meilleure compréhension de la nécessité de prendre en compte les rôles et inégalités de genre et surtout prennent conscience de ces problèmes, bien que les actions appropriées ne soient pas encore nécessairement menées ▪ L'ONEG élabore des indicateurs par rapport aux engagements pris par la côte d'Ivoire (documents ratifiés), par rapport aux indicateurs ODD par ONU-Femmes, aux indices de développement humain du PNUD et de la BAD, au PND. ▪ L'ONEG travaille avec les indicateurs de la CEDEF, de la conférence de Beijing, de la 1325, de l'IDISA, (Union africaine et UEMOA). ▪ L'ONEG fait des rapports sur la mise en œuvre de la CEDEF, de BEIJING, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une conception féministe spécifique de la notion de genre (« le genre c'est une affaire des femmes »⁴¹): Beaucoup de décideurs dans les consultations, résumant le genre à une reconnaissance de la présence des femmes dans certains secteurs et à la nécessité d'une meilleure parité aux postes décisionnels. Cette orientation genre spécifique (restreinte aux femmes) est observée presque partout et même au Ministère en charge de la question du genre: Les responsables semblent plus préoccupés par les efforts visibles à faire pour avoir plus de femmes à la prise de décision. ▪ Une compréhension du genre souvent limitée à la Journée Internationale de la Femme et à la fête des mères ▪ Des difficultés à partager le savoir-faire sur le genre : fossé entre savoir et savoir-faire ▪ Faible mise en évidence des liens entre changements climatiques et genre et pas d'études récentes sur le lien entre Genre et Changements climatiques ▪ Faiblesse de l'offre de formations en genre : des formations qualifiantes en genre dispensées par la chaire UNESCO EFPOD⁴² et diplômantes l'IFEG⁴³ mais pas à la portée de tous 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisances diverses, dotation budgétaire limitée ▪ Le fait que les points focaux Genre soient presque toujours des femmes tend à renforcer l'idée que le genre est une « affaire de femmes » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ONEG élaborera le rapport sur le protocole Maputo (en appui au Ministère de la femme) et sur l'INDC en lien avec les changements climatiques selon les objectifs que se sont fixés les pays. ▪ Une perspective de prise en compte du genre dans l'AIC Agriculture Intelligente face au climat, programme en cours de création prenant en compte le genre dans l'agriculture (Pour la chambre d'agriculture)⁴⁴, dans le cadre du programme d'appui au développement des filières agricoles. ▪ Élaboration d'un manuel genre dans le secteur de la foresterie (PIF⁴⁵). ▪ Promotion par le PNCC, de pratiques pilote et formation du genre en termes d'alerte et diffusion d'information sur les périodes culturelles et le développement d'une grille d'indicateur dans la prise en compte du genre dans l'adaptation au Changement climatique. ▪ Prise en compte des changements climatiques travers le PNIA dont le programme 3 est dédié aux changements climatiques ▪ Un livre édité par le PNUD a été publié en 2015 dans lequel les différents ministères Ivoiriens ont contribué à explorer le sujet du développement durable en lien avec leur secteur. Un chapitre y est dédié au Genre et au développement durable avec des priorités pour l'adaptation au changement climatique en Afrique, écrit par la responsable de l'égalité des sexes du Bureau ONU Femmes en Côte d'Ivoire (in Allah-Kouadio, R., In Cissé, B., In Grégoire, L.-J., & Ouattara, A. D. (2015). Développement durable et émergence de l'Afrique). ▪ Des études établissant un profil Genre du pays, élaborés par des partenaires au développement

41. Madame Jeanne PEUHMOND, *Ministre de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales indique dans le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre validé en 2009, est convaincue que la prise en compte de l'approche Genre à tous les niveaux de la vie socioéconomique permettra entre autres, de lever les incompréhensions sur la notion de genre perçue à tort comme des questions exclusives de femmes.*

42 Eau, Femmes et Pouvoir de décision

43 Institut Femme et Etudes du Genre (Université de l'Atlantique)

44 La validation était prévue pour le 31 octobre 2018

45 Programme d'Investissement Forestier

Forces	Faiblesses	Contraintes	Opportunité
<ul style="list-style-type: none"> ■ Des actions prioritaires du Ministère des ressources animales et halieutiques pour répondre aux changements climatiques: sensibilisation des acteurs pour une prise en compte des changements climatiques et la participation des communautés à l'application des mesures (ex : respect du « repos biologique » pour faire face à la disparition de certaines espèces et même la pénurie de poissons. ■ Des initiatives prises par la sous-direction Normes Modes de production et consommation durables et RSE, point focal Genre du Ministère en charge de l'environnement, dans lesquelles les normes de genre, les rôles et inégalités sont pris en compte et des mesures prises pour y remédier activement. Ces initiatives vont au-delà de la sensibilisation pour entreprendre des actions de lutte contre les inégalités de genre : Accompagnement des femmes et des hommes pour en faire des pairs éducateurs avec une réflexion menée de façon participative pour élaborer le message à meilleure portée selon qu'on soit femme ou homme, mise en place des points focaux Genre au PNCC et au Ministère de la Salubrité (mais qui est partie) ainsi que dans toutes les directions et programmes du Ministère. ■ Des atouts du Ministère de la santé et de l'hygiène publique en ce qui concerne le sujet et les actions en lien avec les changements climatiques : une implication dans l'élaboration du processus du PNA par la participation à des ateliers, l'élaboration de projets soumis à financement, plusieurs participations aux différentes COP. 21, 22, 23 et à divers ateliers internationaux sur le PNA et les changements climatiques, la qualité de membre du Conseil d'Administration de l'ANAGED qui l'amène à se focaliser sur les déchets sanitaires, des tâches quotidiennement menées relativement à l'élaboration de stratégies de politique, l'élaboration de modules de formations, le Focus sur le WASH (savon, hygiène, environnement), la promotion de l'hygiène dans son environnement, un code de l'hygiène en cours de validation, un avis toujours sollicités et une forte influence dans la validation, dans le cadre des études d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Insuffisance de capacités en genre des acteurs impliqués dans la gestion des changements climatiques doublée d'une insuffisance de capacités à identifier et adresser les besoins réels en matière de changements climatiques dans un contexte de faiblesse des ressources ■ Faible capacité d'application du sujet des changements climatiques, à plusieurs niveaux affectant la connaissance des questions de changements climatiques dans le monde rural, ■ Méconnaissance de la question des changements climatiques par les acteurs institutionnels clés en charge du genre : Ministère en charge de la femme, ONEG (malgré leur potentiel). 		<ul style="list-style-type: none"> ■ L'existence d'indicateurs sur le Genre tels que formulés par la Banque Africaine de Développement (2017) ■ L'ambition du Ministère de la santé et de l'hygiène publique d'associer ces activités en direction les communautés rurales avec les changements climatiques ■ Une attitude genre responsable du FIRCA à travers son processus de transformation interne (création d'un service Genre et Environnement, formation des acteurs, élaboration de stratégie et de politique genre, création en cours d'outil de gender mainstreaming qui pourrait être partagé avec d'autres acteurs), la mise en place d'une plateforme Genre Agricole élargie aux structures d'appui et aux filières agricoles et une synergie d'experts en changements climatiques et en genre, une orientation actuelle pour la production des données mettant en évidence les inégalités, leurs causes et leurs impacts sur la productivité de façon à susciter la demande de l'approche genre, des programmes de recherches lancés sur la variété des produits en lien avec les changements climatiques (pour voir ce qui s'adapte plus), sur la cartographie de la fertilité des sols. ■ Des priorités actuelles du FIRCA peuvent être une opportunité d'intégrer la dimension genre : Atténuation (conduite d'un projet visant la réduction des gaz à effet de serre à travers les foyers améliorés et le biogaz / valorisation des déchets) et diverses initiatives liées à l'adaptation ■ La Sous-direction Modes de production et consommation durables et RSE, point focal Genre du Ministère en charge de l'environnement travaille sur l'ODD 12 (transport durable énergie) et à ce titre, elle sensibilise, fait des formations, collabore avec le secteur privé (CGECI, FIPME), les associations de quartiers, les collectivités, le comité de développement durable ■ L'intégration du genre dans le PNA (dans la planification de l'adaptation) et dans la mise en œuvre du Projet Clim-Dev. traitement de la problématique de la transhumance dans le secteur de l'élevage

ANNEXE 5 : L'analyse détaillée des documents de politique générale sectorielle et locale, les fondamentaux du développement

La constitution du 8 novembre 2016, Loi fondamentale de l'Etat de Côte d'Ivoire, s'inscrit dans un développement inclusif et durable. Elle marque clairement en préambule, « l'engagement à ... sauvegarder la souveraineté sur les ressources nationales et en assurer une gestion équitable pour le bien-être de tous, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, à ... contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain pour les générations futures.

Le rapport final de l'Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040 indique la vulnérabilité du pays en proie à des conflits permanents mais avec une vision ambitieuse pour l'horizon 2040, énoncée comme suit : « *La Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde* ». Ce document démontre une tradition de planification dans le pays. Cette planification gagnerait à être sensible au genre de manière plus vigoureuse. Dans ce rapport, les diagnostics stratégiques ne relèvent pas les inégalités de genre sauf au niveau de la démographie où il n'est fait mention que de l'espérance de vie des femmes plus élevée que celle des hommes en 1988 et en 1998 et au titre des menaces, de l'immigration d'une population étrangère peu qualifiée et du chômage massif des jeunes. Le document reconnaît néanmoins que les défis à relever mis en exergue dans « Côte d'Ivoire 2025 », notamment ceux de l'éducation, l'industrialisation, la lutte contre les disparités régionales et le renforcement de ces déséquilibres, les menaces sur les écosystèmes forestiers et aquacoles, les actions en faveur des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, n'ont pu l'être par des stratégies appropriées.

Les scénarii d'évolution de la Côte d'Ivoire, présentés dans le rapport, évoquent le maintien de la femme dans un statut social inférieur, la faiblesse au niveau de l'éducation et de la promotion des femmes, le chômage et le désœuvrement des jeunes. Il est admis que les femmes rencontrent plus de difficultés (dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi) que les hommes en raison des pesanteurs sociales. Au titre des insatisfactions figurent en effet, les comportements des jeunes, la faible éducation de la jeune fille, la situation précaire de l'enfant et la sous-représentativité de la femme dans les instances de décision (qui est cependant présenté comme un enjeu majeur de développement).

Le scénario global normatif relatif au rayonnement de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2040, fait référence à un « *processus de production des élites- hommes de qualité* » et la *nouvelle orientation de l'éducation, culturellement enracinée, facilite la reconversion des mentalités...* ». Même si l'écriture n'est pas très inclusive, cette partie du document pourrait être une opportunité d'intégrer la dimension comme une approche de développement et de transformation sociale.

Dans les objectifs de l'enquête sur les aspirations des populations, les femmes et les jeunes sont identifiés.e.s comme des catégories sociales dominées (auxquelles il convient d'accorder une place prépondérante dans le modèle de développement socio-économique) et des personnes handicapées comme des catégories sociales marginalisées, dont il faut recueillir les opinions mais en dehors de l'âge, d'autres dimensions de genre (sexe et handicap par exemple) ne sont pas mentionnées dans la sélection de l'échantillon de l'enquête.

Le planning des orientations stratégiques prévoit de 2016 à 2040, l'investissement dans l'éducation, la santé en général et en particulier pour les jeunes et les femmes, l'accès à un emploi « décent » aux jeunes, la réduction des inégalités sociales et le renforcement de la représentation des populations vulnérables dans les instances de décision.

Les inégalités de genre ne sont pas suffisamment explicites dans tous les secteurs pris en compte dans le rapport et le rapport ne présente pas les inégalités de genre comme un problème pour l'économie nationale.

La vision formulée pour une Côte d'Ivoire, puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde en 2040 ne fait aucune allusion à la question de genre et changement climatique.

Les questions d'environnement font cependant l'objet d'un diagnostic stratégique spécifique. Il est fait état du délabrement du cadre de vie et de la dégradation du milieu naturel, causés par l'action humaine. Le rapport reconnaît que la réduction du couvert forestier, le gaspillage de l'énergie, la faiblesse des réseaux d'assainissement, la pollution atmosphérique dont la pollution due au trafic routier, et l'incapacité de l'Etat à appliquer et à faire respecter les textes peuvent avoir des conséquences négatives sur le climat et la biodiversité, constituant ainsi une menace pour l'économie du pays.

La stratégie prévoit donc la mise à jour du Plan National d'Action Environnemental (PNAE), la mise en place d'un fonds spécial pour l'environnement, l'introduction de l'éducation environnementale dès l'école primaire, la promotion d'un comportement éco-citoyen, la promotion de modes de production et consommation durables, la participation active des populations à l'effort de reboisement et de protection de l'environnement, le renforcement du capital énergétique avec la mise en exploitation de nouveaux barrages et des énergies renouvelables, l'instauration d'une taxe contre la circulation des automobiles polluantes, le renforcement du transport, un système de veille environnementale dans le secteur de l'industrie, le renforcement de la loi sur le foncier rural, le développement de la capacité de production énergétique.

Le Plan National de Développement (PND) 2016-2020

La vision inscrite dans le PND 2016-2020 est la suivante: « la Côte d'Ivoire est un pays émergent à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide ».

Dans la 1^{ère} partie relative au diagnostic stratégique, le genre est traité comme un secteur à part à côté des autres secteurs que sont :

- **les secteurs dits de souveraineté** (paix et cohésion sociale, défense et sécurité, justice, droits de l'homme et libertés publiques, gouvernance politique, gouvernance administrative, gouvernance économique, lutte contre la corruption et l'impunité, gouvernance locale et développement régionale, planification et statistique, coopération internationale) ;
- **les secteurs porteurs de croissance** (agriculture, ressources animales et halieutiques, industrie, mines, pétrole et énergie, transport, poste et technologies de l'information et de la communication, financement du secteur privé et promotion de l'entrepreneuriat, tourisme, commerce, artisanat, recherche scientifique, intégration africaine et diaspora, communication) ;
- **les secteurs socioculturels** (éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur, santé, nutrition, protection sociale, protection des groupes spécifiques, emploi et travail, jeunesse, sports et loisirs, culture) ;
- **les secteurs de l'environnement et du cadre de vie** (eau potable, eaux et forêts, environnement, salubrité urbaine, habitat et cadre de vie, assainissement, aménagement du territoire, développement local et gestion foncière).

Le genre n'y est pas transversal à tous les secteurs mais fait partie des secteurs socioculturels et l'analyse qui en est faite, tend à le focaliser sur les femmes (violences faites aux femmes, mutilations génitales féminines, autonomisation des femmes, participation des femmes aux instances de décision). Des inégalités sont toutefois présentées au niveau des progrès du développement humain en ce qui concerne la pauvreté, le chômage, l'analyse démographique, le recrutement de 291 femmes dans l'armée comme avancée notable bien que la proportion des femmes soit encore faible (3 % de l'effectif global, loin des 20 % visés par la loi de programmation militaire), le recours au feu de bois qui est une menace pour la santé des femmes, l'entrepreneuriat féminin qui représente environ 16 % de l'entrepreneuriat en Côte d'Ivoire avec 4,87 % de la somme des valeurs ajoutées au niveau général et 5,39 % de la somme des chiffres d'affaires en rapport avec l'entrepreneuriat masculin, l'éducation, la formation professionnelle.

Dans les leçons tirées du PND 2012-2015, une des recommandations est de poursuivre avec l'appui des partenaires, les efforts vers la croissance forte, inclusive et soutenable, la transformation structurelle de l'économie, le développement humain et le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance. Les partenaires techniques et financiers devront mettre l'accent, entre autres sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

La question de genre n'apparaît cependant pas clairement dans les indicateurs et dimensions de l'émergence dans le PND 2016-2020 même si au niveau des problématiques posées, il est bien noté que la disponibilité et les capacités des femmes et des hommes ainsi que les changements dans les modes de production et de consommation et le développement d'infrastructures stratégiques en cohérence avec les principes de durabilité environnementale, figurent parmi les 5 piliers de l'émergence.

Au niveau de la matrice d'actions prioritaires budgétisées, les indicateurs ne sont généralement pas sensibles au genre. L'on note cependant que l'un des résultats escomptés (1.5) est ainsi libellé « Les questions de genre et d'environnement sont prises en compte dans les politiques publiques » et un des indicateurs ne précise que la « proportion de femmes dans les emplois ou fonctions à responsabilité » (alors que le déroulé parle de renforcement du cadre institutionnel et réglementaire de prise en compte

du genre et de renforcement des compétences des acteurs) ainsi que « la proportion de documents de politique sectorielle prenant en compte les questions environnementales ». Il n'y a donc ici, en réalité pas de lien entre les questions de genre et d'environnement. Le genre n'y est pas explicitement considéré dans les objectifs de développement liés au climat.

On note également un accent sur l'équilibre de genre au niveau de l'alphabétisation avec un indicateur global précisant le sexe et la tranche d'âge. Ce constat est observé au niveau de l'énoncé de l'impact relatif à l'emploi productif, décent et durable qui fait référence aux femmes, aux hommes, aux jeunes et aux personnes porteuses de handicap mais cette précision n'est pas toujours reflétée au niveau des indicateurs d'effet et d'extrants.

Le PND parle enfin de croissance soutenue et inclusive, respectueuse du Genre et de l'environnement sans faire référence à la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre de 2009.

Le document de stratégie pays (DSP 2018-2022) combiné avec la revue de la performance du portefeuille pays 2018 (BAD, septembre 2018)

Dans ce document, l'incidence de la pauvreté calculée par l'Institut national de la statistique (INS) est passée à 46,3 % en 2015, contre 48,9 % en 2008. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural (56,8 %) qu'en milieu urbain (35,9 %), avec une évolution contrastée. Le taux de pauvreté en milieu rural a baissé de 62,5 % à 56,8 %, alors qu'en milieu urbain, il connaît une hausse, passant de 29,5 % en 2008 à 35,9 % en 2015, en relation avec un transfert de populations pauvres des campagnes vers les villes, suite aux conflits. Il existe de fortes disparités et inégalités selon l'âge et le genre, accentuées en milieu rural : 51,4 % des jeunes de moins de 25 ans sont pauvres, et 3 femmes rurales sur 4 vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,474 dans l'édition 2016 du rapport sur l'IDH, en légère progression par rapport à 2015 (0,462), la Côte d'Ivoire occupe le 37ème rang sur 54 pays africains, figurant ainsi parmi les pays à faible IDH. Selon l'enquête de l'INS sur le niveau de vie des ménages de 2015, le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain (7,7 %) en particulier à Abidjan (13,4 %) contre 3,0 % en milieu rural. Il est plus particulièrement élevé chez les jeunes diplômés. Le chômage touche davantage les femmes dont la plupart occupe des emplois précaires et informels. L'enquête présente la répartition de la main d'œuvre par secteur (services 44 %, agriculture 43,5 %, industrie 12,5 %), sans préciser la part des femmes et celle des hommes. Prenant en compte l'ensemble de ces considérations, l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (AGEPE) estime à 26,5 % le taux de chômage combiné.

La question des changements climatiques n'est pas relevée dans le document.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016–2020 identifie le réchauffement climatique ainsi que les catastrophes climatiques et environnementales comme facteurs de risques sanitaires pour les populations ivoiriennes, mais aucune mesure d'adaptation à ces aléas climatiques n'est proposée dans les orientations stratégiques. Le PNDS identifie les enfants et les femmes enceintes comme les populations les plus vulnérables et les plus victimes de morbidité et de mortalité dues aux maladies infectieuses dont les principales sont le paludisme, les maladies diarrhéiques et les pneumonies. Un axe d'orientation stratégique est consacré à l'amélioration de la santé maternelle, la santé sexuelle

et reproductive des adolescents, des jeunes et des femmes, la contraception, et la prévention de la mortalité des nouveaux nés.

Le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) « sert de cadre unique de référence des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques en vue de contribuer à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire pour permettre à la Côte d'Ivoire d'être un pays émergent à l'horizon 2020 ». Il cherche à assurer l'équité intergénérationnelle par la promotion d'une gestion des ressources respectueuse de l'environnement et en cohérence avec les besoins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Ce plan prévoit la mise en place d'un observatoire de veille environnementale, de gestion des espaces aquacoles et des changements climatiques. La dimension Genre est considérée en termes de prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes en majorité du milieu rural pour les aider à sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Il fait notamment mention, en ce qui concerne l'élevage, du recours à des aliments très nutritifs particulièrement importants pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que pour les hommes en petite quantité mais de manière régulière.

Le PSDEPA inscrit par ailleurs, au titre de ses principes directeurs, la participation, l'équité intergénérationnelle, la complémentarité et la synergie, et la durabilité, en cohérence avec les besoins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Cette politique est basée sur la hausse de l'investissement dans les infrastructures de production, de recherche-développement, de transformation et d'accès au marché permettra la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Pour sa mise en œuvre, le PSDEPA entend sensibiliser les organisations professionnelles et communautaires, les associations de jeunes et de femmes, les initiatives individuelles en vue de leur participation effective à la réalisation du plan. Le pays prévoit la réactivation et la fonctionnalisation du Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) comme structure de financement adaptée au secteur des ressources animales et halieutiques en vue entre autres, de l'installation des jeunes et des femmes sur des projets d'élevage, de pêche et d'aquaculture.

Le Plan Stratégique de Développement 2011-2030 du secteur des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

Ce plan stratégique se focalise sur les secteurs : électricité avec 66 projets, hydrocarbures avec 47 projets, mines et géologie avec 57 projets ainsi que des projets d'urgence par secteur. Si pour chaque secteur et chaque projet, les impacts OMD⁴⁶ et environnement sont généralement indiqués avec des détails précis sur l'aspect « climat », l'analyse des différentes situations ne fait pas ressortir la dimension genre, les objectifs ne font aucune mention de genre, aucune précision n'est fournie sur les femmes et les hommes qui ne sont jamais considéré.e.s comme des acteurs et des actrices. Même au niveau des bénéficiaires, les informations ne sont pas désagrégées en genre. Aucune information n'est donnée sur les contraintes sexospécifiques, ni sur les ressources dont disposent les femmes et les hommes, les bénéficiaires selon le genre, le contrôle et encore moins sur les incidences différenciées sur les hommes et

46 Objectifs du Millénaire pour le Développement : Objectif 1 réduire l'extrême pauvreté et la faim, Objectif 2 assurer l'éducation primaire pour tous, Objectif 3 promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Objectif 4 réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans, Objectif 5 améliorer la santé maternelle, Objectif 6 combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, Objectif 7 assurer un environnement durable, Objectif 8 mettre en place un partenariat mondial pour le développement

sur les femmes. Aucune action ne prend en compte les spécificités des femmes et des hommes et tous les indicateurs (marqueurs de progrès) sont aveugles au genre.

Le Nouveau Code Forestier Ivoirien

Adopté par l'assemblée nationale et promulgué par le Président de la République de Côte d'Ivoire, selon la loi N°2014-427 du 14 Juillet 2014, le nouveau code forestier ivoirien renferme divers articles et réglementations, notamment, le cadre juridique, le statut des forêts, la classification des forêts selon le régime, les mesures de protection et de conservation. Le nouveau code est complètement aveugle au genre, tant au niveau des objectifs fixés que des principes fondamentaux et obligations générales, du cadre institutionnel, des droits d'usage, des mesures générales de protection et de conservation des forêts, de l'exploitation, la valorisation, la promotion et la commercialisation des produits forestiers, des dispositions financières et fiscales ainsi que des dispositions diverses, transitoires et finales. Les populations, les personnes physiques et morales y sont citées sans aucune précision de genre. Les questions liées à l'environnement et au climat y sont cependant clairement prises en compte.

Le décret N°2012-163 du 09 février 2012 déterminant les procédures de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles

Ce décret est conforme aux dispositions de la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles. L'objectif général de la présente loi est de marquer la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire d'agir dans le secteur des parcs et réserves, et permettre le renforcement de la politique globale de conservation de la nature. La loi visée envisage un équilibre harmonieux des populations rurales ou urbaines. En dehors de cet aspect, aucune dimension genre n'est précisée. Le décret de 2012 n'est également pas sensible au genre et a même manqué l'opportunité d'intégrer le genre notamment au niveau de la constitution de la commission de classement et dans la procédure.

La Nouvelle loi « relative à la création, à la gestion et au financement des aires protégées »

Les lois portant code forestier et de l'environnement ont été modifiés pour favoriser une meilleure sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement durable (BAD, 2018). Bien que les textes réglementaires ne contiennent pas de dispositions discriminatoires (BAD, 2015), les dispositions ne soient pas clairement définies selon le genre pour assurer une participation équitable femme homme à l'objet de la loi.

Le Programme National d'Investissement Agricole

Le secteur agricole ivoirien est régi par la Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est à sa deuxième génération (PNIA 2017-2025). Ce PNIA II couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la gestion de l'environnement. Il a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle afin

de réduire la pauvreté de moitié, en vue d'atteindre le niveau « faim zéro » à l'horizon 2025. Il entend mettre l'accent sur trois objectifs stratégiques à savoir : (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique, (ii) le renforcement des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement et (iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

La Côte d'Ivoire base son Programme national d'investissement agricole (PNIA 2) sur la mise en place de zones agro-industrielles particulières, autrement dit d'agropoles. L'agropole du Bélier est déjà opérationnel et après le recrutement d'une spécialiste genre dans son équipe, le projet est entrain de réaliser, au moment de l'étude, le profil genre de la région du Bélier. La question des changements climatiques est prise en compte en lien avec le développement durable et l'amélioration de la maîtrise de l'eau.

Ce document cadre sectoriel qu'est le PNIA II contient des objectifs clairs en matière de genre contrairement au Programme National D'investissement Agricole première génération (PNIA 2010 – 2015).

Cependant, bien que les questions de Genre soient prises en compte, elles ne transparaissent pas clairement au programme 3 dédié aux changements climatiques.

Par ailleurs, le document de communication sur l'état des lieux et des besoins d'appui pour mieux intégrer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans le Programme National d'Investissement Agricole première génération (PNIA 1) prévoit la promotion des activités féminines dans le secteur agricole, en promouvant l'accès des femmes au foncier rural, au crédit agricole et aux intrants agricoles ainsi que l'appui des organisations professionnelles agricoles féminines dans la production et la commercialisation du vivrier.

La Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012-2020 : La référence aux changements climatiques n'est pas explicite dans le document: les aléas tels que les sécheresses et les inondations sont identifiés comme facteurs pouvant impacter négativement la production de riz. Pour faire face à la sécheresse, la SNDR prévoit que les programmes de recherche appliquée prendront en compte les variétés résistantes couplés avec une maîtrise suffisante des données agro-climatiques, notamment à travers un système d'information à mettre en place. La SNDR fait référence aux femmes comme acteurs clés dans la production, la transformation et la commercialisation du riz. Aussi, la Stratégie prévoit-elle des actions d'appuis à 1200 groupements de femmes qui ravitaillent 5300 cantines scolaires en riz.

La Politique Nationale de Nutrition n'intègre pas explicitement les changements climatiques bien que des actions soient ciblées pour des situations d'urgence. La dimension genre est prise en compte avec des actions ciblées à l'endroit des femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Il est également fait mention des enfants de moins de 5 ans comme couche vulnérable.

ANNEXE 6 : L'analyse détaillée des documents traitant de la question de genre et ou garantissant officiellement l'intégration du genre

Le Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2009) a pour objectif principal d'assurer un développement juste et équitable permettant aux femmes et aux hommes de participer à égalité de chances au développement et aux processus de prise de décisions. Cette politique vise la mise en place d'un système de coordination de toutes les initiatives en matière de Genre et de promotion de l'approche Genre en tant qu'outil d'analyse, de diagnostic et de planification des politiques, plans, programmes de développement.

L'approche Genre est vue par la Côte d'Ivoire comme une stratégie transversale de développement, à tous les niveaux de la vie en société (niveau individuel, familial, communautaire, national et affaires internationales), et dans chaque secteur dont l'Environnement.

En avant-propos de ce document, Madame la Ministre Jeanne Peuhmond déclare que la prise en compte de l'approche Genre à tous les niveaux de la vie socioéconomique permettra, entre autres de réduire, voire éliminer les barrières socioculturelles et juridiques au développement durable.

Un état des lieux y est dressé sur la situation géographique dont le climat, mais la question du climat ne figure pas parmi les défis identifiés. Cependant, au niveau des orientations prioritaires, l'un des objectifs du volet « Genre, gouvernance et droits humains » concerne la prévention, la protection et la préservation des milieux et des écosystèmes contre toutes les formes de nuisance (liquide, gazeux et solide). L'engagement politique correspondant consiste à sensibiliser, former et éduquer les populations à la gestion et à la protection de l'environnement.

Cette politique est antérieure au PND qui lui parle de croissance soutenue et inclusive, respectueuse du Genre et de l'environnement sans faire référence à la politique de 2009.

Le rapport de mise en œuvre du programme d'action de Beijing (1995) et des textes issus de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000) – Beijing +10

Des initiatives ont été menées dans le secteur de l'environnement sur la période 1996–2010 dont un plan national d'action environnemental en vue de promouvoir une stratégie de développement et de gestion rationnelle des ressources matérielles, de protéger le patrimoine de biodiversité, d'améliorer le

cadre de vie des populations. L'Etat, les collectivités et la société civile ont été impliqués dans la gestion de la salubrité. Les leçons tirées et les défis à relever sont relatifs à la nécessité de préservation de la biodiversité pour et avec les femmes en particulier et pour la société en général à travers le plaidoyer, l'information, la sensibilisation.

Le rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après (2014)

La mise en œuvre de ce programme d'action a favorisé la mise en place de cellules genre au sein des Ministères de l'Environnement et des Eaux et forêts, la production d'un magazine et des bulletins d'information et de communication sur les questions environnementales en tenant compte du genre, la création d'une Direction Générale du Développement Durable en plus de la Direction Générale de l'Environnement. Des plans et programmes ont été réalisés en tenant compte des préoccupations et opinions des femmes⁴⁷. Le gouvernement conclut dans cette revue que l'acceptation du principe de l'égalité homme/femme, comme principe fondamental des droits humains est nécessaire pour briser les résistances et déconstruire les stéréotypes socioculturels néfastes. La discrimination positive ou action positive est souvent nécessaire.

Le plan stratégique 2014-2016 du CAUCUS FEMPACI⁴⁸

Ce document, sur la base de la vision du Caucus « Une société ivoirienne prospère et solidaire, qui garantit l'égalité des sexes et dans laquelle le rôle des femmes est valorisé et leur leadership affirmé », marque l'engagement des femmes parlementaires à œuvrer pour améliorer la situation des femmes ivoiriennes à travers les droits des femmes, l'égalité des sexes et la prise en compte du genre.

Les axes stratégiques n'évoquent aucune question d'environnement et de climat mais un des axes vise à assurer la prise en compte du genre dans les travaux et les structures de l'Assemblée nationale.

Cet axe pourrait constituer une opportunité de prendre en compte cette question et d'établir le lien avec le climat, dans la mesure où une des six commissions permanentes de l'Assemblée Nationale est la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, compétente en matière des questions suivantes : Eaux, Forêts, Chasse, Habitat, Urbanisme, Monuments, Sites Historiques, Sites touristiques, Pollution, Télécommunication, Biotechnologie, Equilibre écologique, Feux et Incendies des forêts, Désertification, Erosion marine, Technologies de l'Information et de la Communication, Communication Audiovisuelle et Multimédia.

Le document de politique pour l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie de la CEDEAO dont la Cote d'Ivoire est signataire indique que la question du genre est marginalisée ou absente dans les politiques énergétiques nationales de la plupart des pays alors que les femmes sont affectées différemment par

47 Politique forestière adoptée en 1999 et révisée en 2011, stratégie nationale sur la biodiversité en 2004, politique nationale de l'environnement en 2011, stratégie nationale du développement durable en 2011, politique énergétique en 2010, politique de l'eau, politique de l'assainissement, politique du logement, Plan National de Développement, programmes de facilitation de l'acquisition de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (énergie de cuisson, gaz de butane et solaire, programmes de mise en place des Comités de gestion des pompes villageoises en milieu rural ainsi que des actions de prévention de la dégradation des terres et des eaux et d'amélioration du couvert végétal

48 Femmes Parlementaires de Côte d'Ivoire

des taux d'accès à l'énergie faible. La Côte d'Ivoire enregistre l'un des plus forts taux de décès annuels d'adultes et d'enfants de moins de 5 ans imputables à l'utilisation de combustibles solides.

Selon ce document, le pays dispose d'une Politique nationale en matière d'énergie et d'une Politique nationale en matière de genre mais il ne dispose pas encore de Politique nationale en matière d'énergie renouvelable ni de Politique en matière d'efficacité énergétique. Il n'y a pas d'informations disponibles sur l'intégration de la dimension genre dans les politiques énergétiques. Enfin, l'on ne note pas de lien établi entre l'énergie et la politique de genre. Par ailleurs, bien qu'il y ait été désigné un Point Focal ou une Unité focale de genre au sein du Ministère en charge de l'Énergie, il n'y a pas de points focaux ou d'unité focale de genre au niveau des structures sous-tutelle et on ne relève pas la réalisation d'audit de genre du secteur de l'énergie.

« Sur le plan politique, le principal obstacle à surmonter est l'absence de discours et de planification sensible au genre. Cela est dû à plusieurs facteurs, y compris l'absence historique de parité entre les sexes dans les politiques nationales et l'émergence du secteur de l'énergie... Au niveau des consommateurs, les défis pour l'égalité des sexes sont nombreux et variés, en fonction de l'usage spécifique. Un des défis est la sensibilisation sur la disponibilité des produits, les coûts et les avantages, et l'entretien. Un autre constitue la capacité à payer. Le rôle des femmes et leur influence au sein du ménage continuent de poser des difficultés pour l'adoption de l'énergie améliorée dans certains contextes ». Plusieurs principes sont énoncés dont la réceptivité du genre.

Le profil Genre de la Côte d'Ivoire élaboré par la BAD en 2015, intègre une rubrique sur le genre et les changements climatiques. Il relève les impacts différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes, en fonction de leurs statuts sociaux, de leur capacité à participer aux décisions et, de leur accès aux ressources. A travers les différences socio-économiques entre les différents groupes sociaux dans la composition des secteurs économiques et l'accès inégal aux ressources et aux prises de décision entre hommes et femmes, il suggère que les populations ne seront pas affectées de la même manière au sein même des différentes communautés par les changements climatiques.

Il cite les secteurs prioritaires (les ressources en eau, l'agriculture et l'érosion côtière) et l'arsenal juridique assurant la participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement, en l'occurrence la nouvelle loi « relative à la création, à la gestion et au financement des aires protégées » et les textes réglementaires élaborés par le Ministère de l'environnement et des Eaux et Forêts. Ces textes ne contiennent pas de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Des bonnes pratiques des ministères techniques s'inscrivant dans une démarche d'équité et le document présente des recommandations en matière de prise en compte des réalités de genre dans les secteurs de la foresterie, du cadre de vie, des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de l'assainissement.

ANNEXE 7 : L'analyse détaillée des documents en lien avec les changements climatiques et l'environnement

Le document de stratégie nationale pour l'agriculture intelligente face au climat en Côte d'Ivoire (SNAIC) :

La SNAIC couvre la période 2018 – 2025 et partage la vision suivante : « A l'horizon 2025, l'accroissement durable de la productivité du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, la sécurité alimentaire et la résilience climatique des systèmes agricoles sont assurés par le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat ». Elle a pour objectif global de « développer à l'échelle nationale une agriculture intelligente en vue d'accroître la productivité agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience climatique du secteur ». D'un coût de 110,96 milliards de francs CFA, elle intègre l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de Gaz à effet de serre (GES). L'approche AIC est dite inclusive.

Cependant le document de SNAIC présente les manifestations des changements climatiques, les impacts sur les productions végétales, sur le secteur de l'élevage, sur le secteur de la pêche, de l'aquaculture et des forêts et il analyse les forces, faiblesses, opportunités et menaces ainsi que le contexte national de l'AIC et il présente les orientations stratégiques mais il reste complètement aveugle au genre : aucune analyse de genre n'est faite et donc les objectifs sexospécifiques sont absents.

Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire : C'est présentement le document de référence en matière d'action face au Changement Climatique. Il prend en compte les secteurs de l'énergie, l'agriculture, les déchets, les ressources en eau, le transport, le bâtiment, les forêts et de l'utilisation des terres, la santé publique, les zones côtières et le genre. Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire 2015-2030 intègrent les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Genre y est considéré comme un « secteur », sans plus de détails sur les implications que cela pose en matière de vulnérabilité de la population ou de certains secteurs ou de mesures de prévention ou de réaction. Il est présenté comme un « secteur à vulnérabilité moyenne ou faible ». Les considérations de genre restent traitées de manière superficielle à travers des références ponctuelles à la présence des femmes dans certains secteurs tels que l'Agriculture et la nécessité d'améliorer leur accès au foncier et renforcer les capacités des acteurs⁴⁹ en matière de nouveaux itinéraires techniques⁵⁰ dans le cadre

⁴⁹ Femmes et agriculteurs

⁵⁰ Différentes manières de conduire une culture, selon les objectifs que l'on se fixe

des modes de productions intensifiés et durables. Il est aligné sur le Plan National de Développement 2016-2020.

Le rapport de base de la Côte d'Ivoire, dans le cadre du processus et de la stratégie du développement du programme d'action de L'Énergie Durable Pour Tous (SE4ALL), des plans d'action nationaux d'Énergies Renouvelables (PANER) et Plans d'action nationaux d'Efficacité énergétique (PNAEE) dans les États membres de la CEDEAO. Il prend en compte différents aspects en énergie. Le document insiste sur les disparités en marquant le fait que « *la majorité de la population ivoirienne vit en milieu rural avec un taux de 57,51 % contre 42,49 % en milieu urbain* » avec un niveau de pauvreté plus rural (62.5 %) qu'urbaine (29.4 %) selon l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV) de 2008. Il précise également que sur les 8 régions sur 10 qui affichaient un taux de pauvreté supérieur à 50 % contre 4 en 2002, le Nord est la région la plus touchée par la pauvreté avec près de 4 pauvres sur 5 personnes en 2008 suivi par l'ouest et le nord-ouest.

Le rapport indique aussi que la pauvreté en général touche indistinctement les deux sexes et que les familles nombreuses et les personnes peu instruites sont les plus touchées. En dehors de cette dimension de la pauvreté, qui a certainement influencé les mesures relevées⁵¹, aucune autre inégalité de genre n'a été identifiée par secteur, même dans la présentation des consommateurs ou bénéficiaires d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie.

Il n'est par ailleurs, pas fait mention dans le document de la manière dont les problèmes, par secteur, affectent les hommes et les femmes, bien que le Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant (en charge de la question du genre) et le Ministère du Plan et du Développement soient parties prenante dans certaines entités telles que le Comité Technique de Suivi des Plans d'Action.

Aucune mention spécifique n'est faite de la situation par genre. Les analyses sont présentées de façon globale sans différence selon les sexes. Les inégalités de genre ne sont pas clairement indiquées. Le document ne relève pas de normes, moyens et ressources mises en place pour favoriser l'égalité de genre.

Le Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2014) présente les changements climatiques prévus en Côte d'Ivoire et intègre les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques identifiées avant l'Accord de Paris. Il vise à mettre en place, à l'horizon 2020, un cadre de développement socioéconomique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs et qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et à leur résilience. L'accent est mis sur la prévision des catastrophes notamment les inondations et les feux de brousse, pour « mieux réagir » face aux catastrophes naturelles et contribuer à prévenir les dommages.

La Stratégie évoque l'action humaine mais n'intègre pas la dimension Genre, ni celle d'équité sociale ou de vulnérabilité différenciée de certains groupes sociaux. Et pourtant, un des principes de base énoncés, porte sur l'équité et la responsabilité commune différenciée et les capacités respectives⁵². Selon ce document cadre, la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques dans le corpus réglementaire et législatif ivoirien nécessite une meilleure appropriation par les institutions travaillant au processus de développement de la Côte d'Ivoire. (République de Côte d'Ivoire, 2014, Plan national Changement Climatique).

⁵¹ par exemple, en matière de coût de l'électricité

⁵² Selon l'article 3 de la CCNUCC

La troisième Communication Nationale à La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2017)

Elle offre une base de données relativement complète, notamment dans les secteurs de l'Agriculture, la Santé, l'Eau et les risques d'aléas climatiques. Une des requêtes porte sur l'Intégration du Genre pour un Système Énergétique Résilient au Changement Climatique.

Le « genre » est considéré par endroits comme un « secteur vulnérable ». La communication reconnaît que la question de la promotion du droit d'accès des personnes vulnérables, en particulier des femmes, aux ressources vitales telles que les terres et l'eau n'a pas été suffisamment documentée dans le cadre politique et juridique de l'agriculture.

ANNEXE 8 : Outils d'analyse

Checklist n°1 pour la revue documentaire :

Grille d'analyse des documents de politique générale, sectorielle et locale : les fondamentaux du développement :

- Quels sont les instruments de référence inscrits dans les documents? Ces instruments sont-ils sensibles au genre ?
- A quels types de nécessités répond le document ? Nécessités pratiques et/ou intérêts Stratégiques ?
- Comment la prise en compte des questions de genre est-elle favorisée ?
 - L'intégration de toutes les questions de genre est-elle évidente ?
- L'analyse des questions liées à l'égalité homme-femme fait-elle partie de l'analyse de la situation générale évoquée dans le document ? Les inégalités de genre sont-elles clairement indiquées en amont ? Note t-on une analyse des sexospécificités ? Que vise t-elle ?
- L'objectif défini dans le document indique t-il de surmonter ou non les problèmes spécifiques de genre ?
- Les indicateurs sont-ils suffisamment sexospécifiques ? Relève t-on une combinaison d'indicateurs de genre quantitatifs et qualitatifs ?
- Les femmes ou groupes de femmes sont-ils explicitement dans le document ? Comment ?
- Comment les moyens et les ressources sont-ils clairement prévus pour traiter des inégalités identifiés ?
- Quels instruments sont prévus pour aboutir à l'égalité de genre (mécanismes, structures, processus) ? Ces instruments sont-ils dirigés vers les femmes⁵³ ? ou sont-ils dans une logique de politique d'égalité d'opportunité⁵⁴ ? ou s'agit-il d'actions positives⁵⁵ ? ou ces instruments sont-ils dans le sens de politiques sensibles au genre⁵⁶ ?
- L'intégration de genre apparaît-elle ou non comme une activité supplémentaire ?

53 Politiques dirigées exclusivement vers les femmes et prétendent répondre à leurs besoins spécifiques en tant que femmes. Ces politiques publiques reposent sur une vision traditionnelle des rôles de genre et de la division sexuelle du travail qu'elles ne remettent pas en question

54 Politiques qui se basent sur le principe de l'égalité des droits et comprennent l'ensemble des mesures destinées à donner à toutes les personnes le même accès et contrôle aux droits garantis et protégés par l'état. L'objectif des politiques publiques d'égalité d'opportunité est d'identifier tous les domaines dans lesquels existent des inégalités entre les femmes et les hommes et de les éliminer. Elles impliquent tant l'égalité dans la loi que la non discrimination

55 Les actions positives sont des mesures temporelles et focalisées destinées à surmonter les obstacles et à corriger les inégalités de départ entre les femmes et les hommes

56 Politiques sensibles au genre dans la mesure où elles partent du principe que la réalité sociale n'est pas neutre et qu'elle est structurée par les stéréotypes, les rôles et les relations de genre. Cette réalité sociale genrée implique que toute politique publique, quel que soit le domaine d'intervention, doit prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes et doit évaluer l'impact différencié qu'elle pourrait avoir sur leur vie. Les politiques publiques sensibles au genre mettent en place des stratégies spécifiques en fonction de ces caractéristiques différenciées. Elles garantissent l'égalité dans la différence

- Les actions prévues répondent-elles aux objectifs qui ont été identifiés antérieurement ?
- Les actions prennent-elles en compte la participation équilibrée des femmes et des hommes ?
- Les actions prennent-elles en compte les besoins et les demandes des femmes et des hommes ?
- Les actions renforcent-elles les rôles de genre ?
- Quelle définition de la problématique homme-femme liée aux changements climatiques est présentée dans le document ?
- Le changement climatique est-il intégré dans le document ?
- Quels sont les aspects liés au genre et au changement climatique abordés selon le secteur ? sont-ils suffisants ?
- Note t-on des informations sur les changements climatiques relatives à la vulnérabilité et aux moyens de subsistance des hommes et des femmes? Comment cette information est-elle présentée ?

Grille d'analyse des documents garantissant officiellement l'intégration du genre :

- Quelles sont les principales dimensions genre identifiées ?
- Le changement climatique est-il mentionné dans le document? Quelles sont les informations fournies sur le sujet ?
- Quel lien est établi entre les dimensions genre et les changements climatiques ? Quels sont les aspects liés au genre et au changement climatique abordés ? sont-ils suffisants ?
- Quelles sont les mesures stratégiques prévues en vue de résoudre la problématique homme-femme liée aux changements climatiques ?
- Le document présente t-il une analyse des sexospécificités de la population cible potentielle afin de déterminer les principales caractéristiques juridiques, politiques et socioéconomiques des changements climatiques ?

Grille d'analyse des documents en lien avec les changements climatiques :

- L'intégration de toutes les questions de genre est-elle évidente ?
- Existe-t-il suffisamment d'informations sur la problématique homme-femme ?
- Les aspects genre sont-ils bien intégrés à la problématique du changement climatique ?
- Quels sont les aspects liés au Genre ? Sont-ils suffisants ?
- Existe-t-il une analyse approfondie des sexospécificités ? Cette analyse présente t-elle :
 - des objectifs précis et clairs des contraintes sexospécifiques et des problèmes à résoudre dans le cadre de l'intervention concernée ?
 - des domaines d'intervention avec des mesures claires prévues pour s'attaquer aux questions de genre liées à la réalisation des objectifs identifiés ?
 - Les contextes et la justification portent-elles sur l'égalité et l'équité en relation avec la problématique genre ?

- Le diagnostic identifie-t-il des problèmes et des potentialités pour l'intégration du genre ?
- Est-il fait à partir de l'analyse des rôles-genre des femmes et des hommes, de l'accès et du contrôle des ressources et des besoins-genre stratégiques et pratiques découlant des différences et inégalités exprimées ? Qu'est-il mentionné sur les vulnérabilités des femmes et des hommes face au changement climatique ?
- Les spécificités des besoins des hommes et des femmes sont-elles clarifiées, afin de trouver des réponses appropriées aux impacts du changement climatique ?
- Quelles sont les préoccupations liées au genre identifiées ? Comment sont-elles définies : en fixant des objectifs, en choisissant des indicateurs spécifiques, en ventilant toutes les données ?
- Qu'est-ce qui est présenté comme problème dans le document ? Comment est-il défini et quelle est sa relation avec les inégalités de genre ?
- Quels sont les objectifs prioritaires définis ? Est-ce que l'égalité de genre fait partie des priorités ou y a-t-il d'autres objectifs plus importants ?
- Les objectifs tiennent-ils compte de la problématique du genre ? sont-ils à la fois spécifiques à chaque sexe et garants de l'égalité des sexes ?
- Les indicateurs sont-ils suffisamment sexospécifiques et permettent-ils de suivre correctement les avancées réalisées en ce qui concerne les résultats en matière d'égalité de genre ? Relève-t-on une combinaison d'indicateurs de genre quantitatifs et qualitatifs ?
- Les actions prévues contribuent-elles à éliminer les discriminations qui ont été détectées dans le diagnostic ?
 - Quels mécanismes institutionnels et quelles activités de renforcement des capacités des ressources humaines sont prévues pour assurer l'exécution efficace des activités visant à intégrer les dimensions genre ?
 - L'intégration de genre apparaît-elle ou non comme une activité supplémentaire ?

Checklist n°2 pour les consultations des parties prenantes

Etape 1 : grille pour les consultations individuelles / visite des parties prenantes

Questions générales pour tous les secteurs :

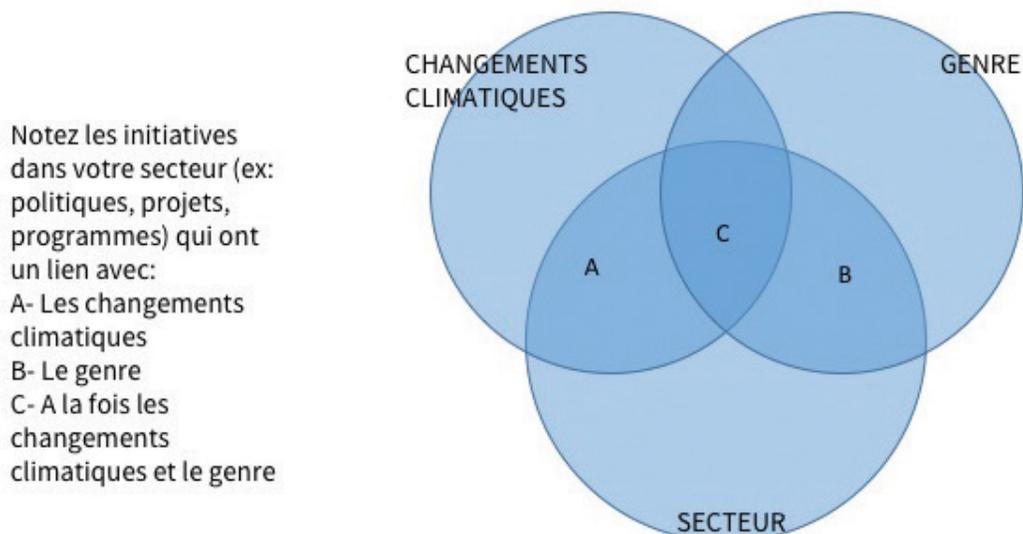
- Quels sont les problèmes prioritaires adressés par votre ministère/institution ? Qui est concerné par ces problèmes ? Existe-t-il des différences entre les différents groupes sociaux vis-à-vis de ces problèmes ? En conséquence, les hommes et les femmes et les différents groupes sociaux ont-ils des priorités et des besoins de développement différents ?
- Existe-t-il des barrières tacites empêchant les groupes défavorisés de participer de manière significative à vos programmes et projets ?
- De quelles manières vos interventions bénéficient-elles (et nuisent-elles) aux hommes et aux femmes ?

- Quel niveau de participation des groupes impliqués dans vos programmes et projets ont-ils apprécié ?
- Toutes les activités sont-elles à la fois inclusives et appropriées ? Est-ce que les groupes ont également bénéficié ? Leçons apprises et utilisation de ces leçons ?
- Quelles connaissances et pratiques avez-vous de la notion de Genre ?
- A quel point, votre politique sectorielle prend-elle en compte le genre ?
- Quels sont les cadres institutionnels qui soutiennent l'intégration du genre dans votre secteur (points ou unités focaux, autres processus) ?
 - Quelles sont les ressources budgétaires mises en place pour promouvoir l'intégration genre ? Qu'est-ce qui manque toujours ? Quelle serait la priorité ?
 - Quelle est la collaboration avec d'autres structures/institutions et notamment le Ministère chargé du genre, la structure et le point focal chargé.e de la Convention sur le changement climatique, les autres institutions étatiques ainsi que les organisations de la société civile travaillant sur le genre et sur le changement climatique ainsi que les institutions de recherche et les partenaires au développement travaillant dans le domaine du genre) ? Cette collaboration a-t-elle été effective pour la recherche de données complémentaires ? Comment ?
 - Définissez-vous des objectifs qui intègrent le genre ?
 - Veillez-vous, dans la définition des activités, à identifier celles visant la prise en compte du genre dans l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique ?
 - Déterminez-vous des activités spécifiques qui adressent les inégalités de genre liées au changement climatique ?
 - Identifiez-vous des actions et stratégies d'atténuation au changement climatique qui intègrent le genre ainsi que des mesures d'adaptation sensibles au genre ?
 - Veillez-vous à intégrer des actions spécifiques pour lutter contre les inégalités de genre surtout si ces inégalités ont un impact avéré sur le changement climatique ?
 - Quelle est la capacité des institutions à prendre en charge la question du genre liée au changement climatique ?
- Documentez-vous ou diffusez-vous les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de genre ?
- Quels sont les ressources et capacités humaines mises à disposition de l'intégration du genre ? Qu'est-ce qui manque ? A qui devons-nous parler prochainement ?
- Le changement climatique est-il actuellement intégré dans vos politiques ?
- Votre département fournit-il des informations sur les changements climatiques ? Ces informations sont-elles spécifiques aux hommes et aux femmes ? Comment cette information est-elle diffusée ?
- Quels groupes de la société et quels secteurs économiques sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique ?
- Des expert.e.s en genre sont-ils/elles impliqués/dans l'élaboration de vos politiques

- Quelles sont vos mesures de lutte contre le changement climatique ? Ces mesures reflètent-elles une approche sexospécifique ?
- Vos systèmes sont-ils conçus en tenant compte de la problématique hommes-femmes ?
- Quels avantages offrent vos politiques en matière d'égalité des sexes ?
- L'égalité des genres est-elle intégrée à tous les niveaux de la prise de décision et de la politique de votre secteur et à tous les niveaux ? Comment ?
- Quels sont les impacts de prise en compte du genre dans votre secteur ? expliquez
- De quelle manière, facilitez-vous le dialogue sur l'égalité des genres et les besoins sexospécifiques lors de vos échanges et dialogues intersectoriels avec vos parties prenantes ?
- Quels soutiens accordez-vous à la budgétisation sensible au genre dans la planification et la programmation ?
- Le genre est-il intégré dans tous vos processus de suivi et d'évaluation ?
- Quels sont les croyances, valeurs et stéréotypes communs liés au genre dans votre secteur ?
- À travers quels mécanismes, programmes et projets offrez-vous aux femmes et hommes avec un accent sur les personnes les plus vulnérables, des opportunités différenciées dans votre secteur ?
- Quels sont en général les besoins et les priorités des femmes et des hommes ? Sont-ils différents ?
- Quelles sont vos initiatives spécifiques sensibles au genre mises en place pour traiter les obstacles rencontrés à la fois par les hommes et par les femmes ?
- Disposez-vous de données démographiques ventilées par sexe dans votre secteur ?
- Quelles informations sexospécifiques détenez-vous sur votre secteur et les changements climatiques ? Sous quels différents angles les femmes et les hommes abordent-ils l'atténuation des changements climatiques et les problèmes environnementaux ?
- Les hommes et les femmes reçoivent-ils de façon égale des informations ? Via quels médias ?
- Comment vos parties prenantes sont-elles impliquées ?
- Quels sont les principaux moyens dont disposent les femmes et les hommes dans votre secteur ?
- Quels impacts, selon vous, les hommes et les femmes subissent-ils (selon leur genre) en raison de changements climatiques ?
- Les services / produits des interventions de votre secteur sont-ils accessibles et profitables aux hommes et aux femmes ? Tenez-vous compte de leurs spécificités ? Comment ?
- De quelle manière faites-vous la promotion des technologies qui réduisent la vulnérabilité des femmes et des hommes dans votre secteur ?
- Comment prenez-vous en compte les besoins des hommes et des femmes dans la planification et la mise en œuvre de vos initiatives ?
- La production de rapports sur les résultats liés au genre est-elle être une composante de tous les processus de reporting de vos projets ?
- Quels sont les impacts attendus en général sur le genre de vos projets et initiatives ?

- Les problèmes sexospécifiques sont-ils pris en compte et résolus dès les premières étapes de vos planifications ?
- Quels sont les indicateurs sexospécifiques prioritaires de votre secteur ?
- Quels sont vos indicateurs reflétant les contributions aux objectifs d'égalité des sexes ? *(exemple: preuve d'une amélioration de la fréquentation scolaire des filles en raison de la réduction du besoin de collecte d'eau, satisfaction des hommes et des femmes à l'égard des investissements dans l'eau et l'assainissement, preuve que les hommes et les femmes bénéficient également de toute formation liée à un projet ou à un programme, meilleur accès des hommes et des femmes aux services sociaux grâce à l'amélioration des services de transport, preuves d'une conception tenant compte de la problématique hommes-femmes en ce qui concerne les femmes utilisatrices des transports, les personnes handicapées, personnes âgées, rôles joués par les hommes et les femmes dans le secteur de la gestion des déchets, dimensions sexospécifiques des coûts et des avantages de la privatisation des services de gestion des déchets, etc.)*
- Quelles sont vos collaborations ? Avec qui ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qui manque ? Qu'est-ce qui devrait être amélioré ? Qui devons-nous rencontrer selon vous ?
- Trouvez-vous pertinente l'idée d'élaborer une stratégie genre et changements climatiques ?
- Que proposez-vous comme axes prioritaires de cette stratégie ? Quelle orientation devrait-on donner à la stratégie ?
- Quelle pourrait être la démarche appropriée pour élaborer la stratégie ?
- Quelles parties prenantes devraient être associées à l'élaboration de la stratégie ?
- Comment assurer la participation efficace de toutes les parties prenantes à l'élaboration de la stratégie ?

Etape 2 : grille pour l'atelier de consultation



II – DISCUSSION DE GROUPE

Questions sectorielles

- A quel point les changements climatiques et le genre sont-ils bien intégrés dans votre secteur ? pourquoi ou pourquoi pas ?
- Quelles sont les impacts de la prise en compte (ou non) du genre dans la lutte contre les Changements Climatiques dans ce secteur ?
- De quelles données sexospécifiques vous servirez-vous maintenant ? Qu'est-ce qui vous manque d'important ?

Questions générales

- Comment est-ce qu'une stratégie genre et Changements Climatiques peut vous être utile ?
- Quelle est votre vision de la stratégie Genre ?
- Que proposez-vous comme axes prioritaires de cette stratégie ? Quelle orientation devrait-on donner à la stratégie ?
- Quelle pourrait être la démarche appropriée pour élaborer la stratégie ?
- Quelles parties prenantes devraient être associées à l'élaboration de la stratégie ?

ANNEXE 9 : Termes de référence de l'étude

Recrutement d'un consultant national pour la réalisation d'une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques – Côte d'Ivoire

A. DESCRIPTION DU PROJET

Le large consensus scientifique sur le changement climatique attesté par le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est frappant: (i) le réchauffement du système climatique est sans équivoque, et l'influence de l'homme est claire; (ii) le changement climatique a eu des impacts sur les systèmes naturels et humains, y compris la production alimentaire; (iii) le risque d'impacts graves, généralisés et irréversibles est de plus en plus élevé; et (iv) la période de 2000 à 2010 a vu les plus hauts niveaux de gaz à effet de serre (GES) dans l'histoire humaine, atteignant 49 GtCO₂ équivalent / an en 2010.

Cependant, le rapport du GIEC nous donne aussi de l'espoir. Si nous agissons collectivement, de manière urgente et à l'échelle mondiale, nous pouvons atteindre l'objectif de (moins 2°C ou -2°C) et le faire en sorte à favoriser la croissance économique durable, ainsi que les co-bénéfices dans des domaines tels que la qualité de l'air et la santé humaine, la sécurité énergétique, les impacts sur les écosystèmes, et l'utilisation rationnelle des ressources.

La Côte d'Ivoire a soumis sa Contribution Nationale Déterminée au Niveau National (CDN ou NDC) en 2015, et a entamé la phase de mise en œuvre après la ratification de l'accord de Paris en 2016. Toutefois, l'approche inclusive que le pays veut adopter pour faire participer et faire bénéficier toute la population ivoirienne des actions de lutte contre les changements climatiques risque ne pas d'atteindre les résultats escomptés à cause du manque d'orientation en matière d'intégration du genre dans ce domaine.

Pourtant, il est bien reconnu que toutes les régions et toutes les couches sociales ne sont pas impactées de la même manière par les changements climatiques. Le rôle différencié des hommes et des femmes dans la société et même au sein du ménage fait varier leur degré de vulnérabilité face aux Changements Climatiques. Par exemple, les femmes pratiquent pour la plupart une agriculture vivrière alors que cette agriculture est largement dépendante des variabilités de la pluviométrie, de la qualité des sols. Par contre, les hommes sont dans la culture de rente ou les plantations commerciales qui ont plus de moyens pour l'irrigation, et pour faire face aux aléas climatiques. Les femmes sont d'autant plus lésées du fait qu'elles ne bénéficient pas des mêmes capacités et n'ont pas un accès égal aux connaissances, aux terres, aux ressources, aux financements et aux technologies qui sont nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques.

Pour une meilleure prise en compte du genre dans la mise en œuvre des NDC, le Programme National Changement Climatique ambitionne de développer une stratégie genre et changements climatiques qui servira de guide aux différents secteurs concernés par les NDC. La stratégie sera développée avec l'appui du PNUD dans le cadre de son programme d'appui à la mise en œuvre des NDC (NDC Support Programme).

Comme première étape, il est prévu le recrutement d'un consultant national qui sera chargé de conduire une étude sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les politiques, plans, programmes et projets en lien avec les changements climatiques, en vue de l'élaboration de la Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la Côte d'Ivoire. L'étude sera réalisée avec l'appui financier du NDC Cluster, un programme du Ministère de l'Environnement Allemand pour soutenir les pays en voie de développement dans la mise en œuvre de leur NDC.

Le consultant national travaillera en étroite collaboration et sous la direction d'un expert international en genre et changements climatiques qui sera recruté séparément.

B. CHAMPS DES TRAVAUX

Sous la responsabilité du Directeur Pays du PNUD et la supervision du conseiller au programme développement durable inclusif, du point focal genre, du responsable du programme national changement climatique (PNCC/MINEDD), **et en étroite collaboration avec le consultant international.**

le consultant devra faire :

- a. Une revue de la littérature sur le genre par rapport aux changements climatiques, plus précisément,
 - a) l'impact différencié des changements climatiques sur les hommes et les femmes ;
 - b) le rôle différencié des hommes et des femmes dans l'atténuation des changements climatiques ;
 - c) le niveau d'intégration du genre dans les projets, programmes, politiques et stratégies relatifs aux changements climatiques. La revue littéraire se fera sur environ 2 à 3 jours en collaboration avec le consultant international.
- b. Des consultations avec les parties prenantes concernées pour combler les lacunes dans les informations, identifier d'autres parties prenantes à consulter et répertorier les données manquantes.
- c. Un rapport sur l'état des lieux, accompagné de recommandations pour l'approche et le contenu de la Stratégie (maximum 20 pages ; hors table de matière, bibliographie et annexes). Le rapport sera rédigé conjointement avec le consultant international.

D. RÉSULTATS ATTENDUS

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus nécessaires au paiement des honoraires du consultant :

- a. La revue documentaire est faite ;
- b. La consultation avec les parties prenantes clés est effective ;
- c. Le rapport sur l'état des lieux de l'intégration du genre dans les changements climatiques et des recommandations pour la Stratégie sont formulés.

E. METHODOLOGIE

- Le consultant et l'expert international établiront un chronogramme de travail validé par le Point Focal National Genre et Climat et le Directeur du Programme National Changements Climatiques ;
- Le consultant et l'expert international proposeront une de liste de documents à consulter pour la revue documentaire. Cette liste sera complétée, s'il y a lieu, par le Point Focal National Genre et Climat du Programme National Changements Climatiques ;
- Le consultant et l'expert international établiront une liste de personnes clés à rencontrer en collaboration avec le Point Focal National Genre et Climat ;
- Le consultant national aura la responsabilité de mener toutes les consultations au niveau du pays, en concertation avec l'expert international qui ne travaillera qu'à distance ;
- S'il y a lieu d'organiser un atelier pour faciliter la consultation avec les parties prenantes, le consultant proposera un programme pour l'atelier et en assurera l'animation ;
- Le consultant rencontrera périodiquement le Point Focal National Genre et Climat pendant la durée des travaux.

F. PAIEMENTS AU CONSULTANT

LIVRABLES	Montant
Plan de travail validé	20 %
Rapport provisoire	50 %
Rapport final après validation par le Programme National Changements Climatiques et le PNUD	30 %

G. ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Point Focal National Genre et Climat et le bureau pays PNUD de Côte de d'Ivoire,

H. DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission sera de 20 (vingt) jours ouvrables durant la période du 10 Septembre au 31 Octobre 2018. Chaque jour compte pour 8 (huit) heures de travail.

I. LIEU D'AFFECTATION

Le consultant sera basé à Abidjan, en Côte d'Ivoire et pourrait effectuer des missions à l'intérieur du pays en cas de besoins.

J. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Le consultant devra:

- Avoir un diplôme de niveau minimum BAC+5 en sciences de l'environnement, planification du développement, en science sociale, en suivi-évaluation ou tout autre domaine connexe ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des questions de genre ;

- Avoir une bonne connaissance des arrangements institutionnels régissant les inventaires de GES et la lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire ;
- Avoir une connaissance actualisée sur les questions liées aux négociations sur le climat et à l'Accord de Paris ainsi qu'aux mécanismes connexes à la CCNUCC ;
- Avoir la capacité d'analyser des données et des informations de diverses sources pour des recommandations pertinentes ;
- Avoir une bonne capacité d'écrire et de communiquer avec précision et professionnalisme ;
- Avoir une expérience en consultation des parties prenantes nationales ;
- Avoir une bonne connaissance des NDC de la Côte d'Ivoire.

LANGUES

Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais serait un avantage.

K. PROPOSITION D'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉLAI DE PAIEMENT

L'offre financière du consultant doit être forfaitaire. Le forfait doit inclure les honoraires, et les frais de mission, etc.

L. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Les documents ci-dessous doivent être contenus dans l'offre technique du soumissionnaire :

- a. Le Curriculum Vitae (CV) or P11, indiquant toutes les expériences antérieures et les contacts (email and numéro de téléphone) de 3 références.
- b. Une brève description de la méthodologie de travail et l'approche pour exécuter le travail selon les TDR
- c. La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la mission.

Les critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience dans le domaine	50					
2.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	50					
Total		100					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 1		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Expertise / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	10					
1.2	Expertise avérée dans les questions liées au genre	20					
1.3	Expérience professionnelle dans le domaine des changements climatiques notamment l'atténuation et l'adaptation	15					
1.4	Références antérieures pour les travaux similaires	5					
		50					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Consultant				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR							
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	15					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	15					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	10					
2.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
		50					

N. Critères de sélection

Le soumissionnaire ayant soumis l'offre techniquement conforme et la moins disante sera retenu.

